

Plans Paysage et Biodiversité



I. Argumentaire

Plaine de Jouars à Montfort

Maîtrise d'ouvrage :

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse

Comité de pilotage :

M. CHIVOT, président de la commission Architecture, Urbanisme et Paysage du PNR
M. GUEGUEN, président de la commission Nature Environnement du PNR
M. ALLIRAND, adjoint à la mairie de La Queue-lez-Yvelines
Mme GONTHIER, maire de Galluis
Mme Anne LE LAGADEC, directrice du Parc
M. Peter VON BUSSEL, directeur-adjoint du Parc
Mme Marion DOUBRE, chargée de mission paysage
M. François HARDY, chargé de mission nature environnement
M. Bernard ROMBAUTS, chargé de mission architecture
Mme Sophie DRANSART, chargée de mission patrimoine/culture
Mme Jennifer BUREAU, chargée de mission urbanisme

Maîtrise d'oeuvre :

Agence Folléa-Gautier, Paysagistes DPLG/Urbanistes
100 avenue Henri Ginoux, 92 120 Montrouge
0147357133
agence@follea-gautier.com

Office de Génie Ecologique
5, boulevard de Créteil
94100 Saint-Maur-des-Fossés
0142832121
contact@oge.fr



EDITO

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse vient de réaliser le troisième Plan Paysage et Biodiversité sur son territoire, après celui des Vallées de l'Yvette et du plateau de Limours.

Ce travail est innovant à plusieurs titres : il n'est pas anodin de s'emparer de l'évolution et de l'aménagement des paysages à une échelle intercommunale, et à ce titre, la notion de Plan Paysage est nouvelle. Il est encore moins anodin d'y mêler une dimension environnementale afin de proposer de façon concertée des évolutions bénéfiques pour tous, habitants, faune et flore de la Plaine de Jouars à Montfort.

Le patrimoine de la Plaine de Jouars à Montfort est, on le sait, très remarquable et protégé ; il constitue une aire unique proche de l'agglomération métropolitaine qui a conservé une grande authenticité : bâtis ruraux exceptionnels, grande plaine agricole et vallons secrets, site archéologique, châteaux prestigieux,...

Pour autant le paysage reflète de nombreuses dimensions : il suit l'évolution des activités et ne manque pas de souligner la déprise agricole, l'enfrichement qui en résulte, le développement des infrastructures de transport qui peuvent malmener le caractère agreste et rural de bien des panoramas et nuire à la biodiversité par les simplifications des éco-systèmes, la banalisation qu'ils induisent.

Le paysage est aussi le reflet d'un compromis social entre les aspirations esthétiques et environnementalistes qui inclinent à la préservation d'un cadre exceptionnel et les modes de vie contemporains propices à la péri-urbanité et au développement d'équipements urbains à la campagne.

Le Plan Paysage et Biodiversité qui vous est proposé ne se contente pas d'un diagnostic, partagé par tous, comme les commissions Paysage et Environnement du Parc ont pu le vérifier lors de la concertation associée. Il a pris le risque de s'affronter aux points durs, aux zones délicates où les conflits d'usage sont légions. De ces plans-guides, qui sont au tant de zooms portés sur les aménagements et restauration souhaitables, ont surgi des principes d'actions, des expériences intéressantes à examiner de près sur chacune des 10 communes de la Plaine de Jouars à Montfort afin d'en peser le caractère reproductible.

Nous espérons que ce document soit bientôt votre guide au quotidien et qu'il inspire tant l'urbanisme réglementaire, que les projets d'aménagement et d'équipements urbains afin de conserver à la Plaine de Jouars à Montfort son caractère et son identité.

Sommaire

PARTIE I

INTRODUCTION07

VALEURS PAYSAGÈRES ET PROCESSUS D'ÉVOLUTION
MARQUANTS.....08

A. LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA MAULDRE ORGANISE LE
PAYSAGE DE LA PLAINE.....09

B. UNE VASTE PLAINE CULTIVÉE ENTOURÉE PAR DES HORIZONS FORESTIERS.....18

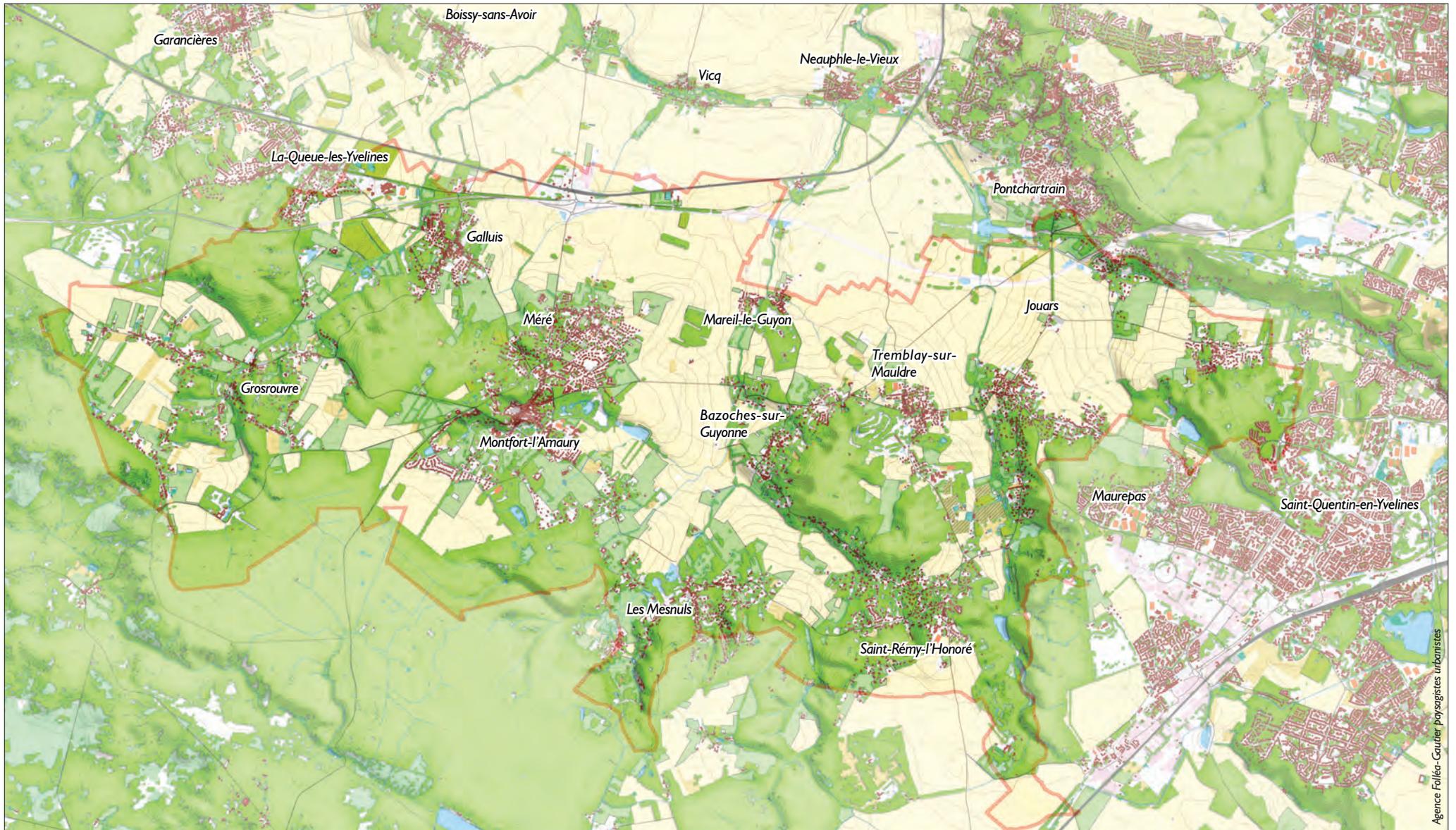
C. DES RELIEFS BOISÉS DÉLIMITANT L'HORIZON DE LA PLAINE.....27

D. DES VALLONS RAYONNANTS AUTOUR DE LA PLAINE OFFRANT DES PAYSAGES
PRÉCIEUX ET UN CADRE DE VIE HORS DU COMMUN.....34

E.. UNE URBANISATION DÉVELOPPÉE AUTOUR DE BOURGS ISOLÉS, EN LISIÈRE DE PLAINE
À PROXIMITÉ DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE.....42

F. UN MAILLAGE DE ROUTES ET DE CHEMINS HIÉRARCHISÉ, RELIÉ À L'AGGLOMÉRATION
PARISIENNE PAR LA RN 12.....53

ENJEUX DE PAYSAGE ET DE BIODIVERSITÉ POUR LA
PLAINE DE JOUARS À MONFORT - SYNTHÈSE DU
DIAGNOSTIC.....08



Carte de situation de la Plaine de Jouars

Agence Follet-Gautier paysagistes urbanistes

Introduction

Vaste amphithéâtre creusé dans les marges du plateau d'Yveline, drainé par la Mauldre et ses multiples affluents en une hydrographie rayonnante remarquable, la plaine de Jouars à Montfort offre des paysages diversifiés et de grandes qualités. Située au coeur du département des Yvelines, elle a été de tous temps attractive grâce à son positionnement stratégique, offrant un paysage rural soigné, à la croisée de routes et à proximité immédiate de l'agglomération parisienne. Elle hérite ainsi d'un très riche patrimoine antique, médiéval défensif ou de villégiature. Cette attractivité ancienne, confortée au cours des dernières décennies notamment par la création de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, a conduit à une urbanisation diffuse.

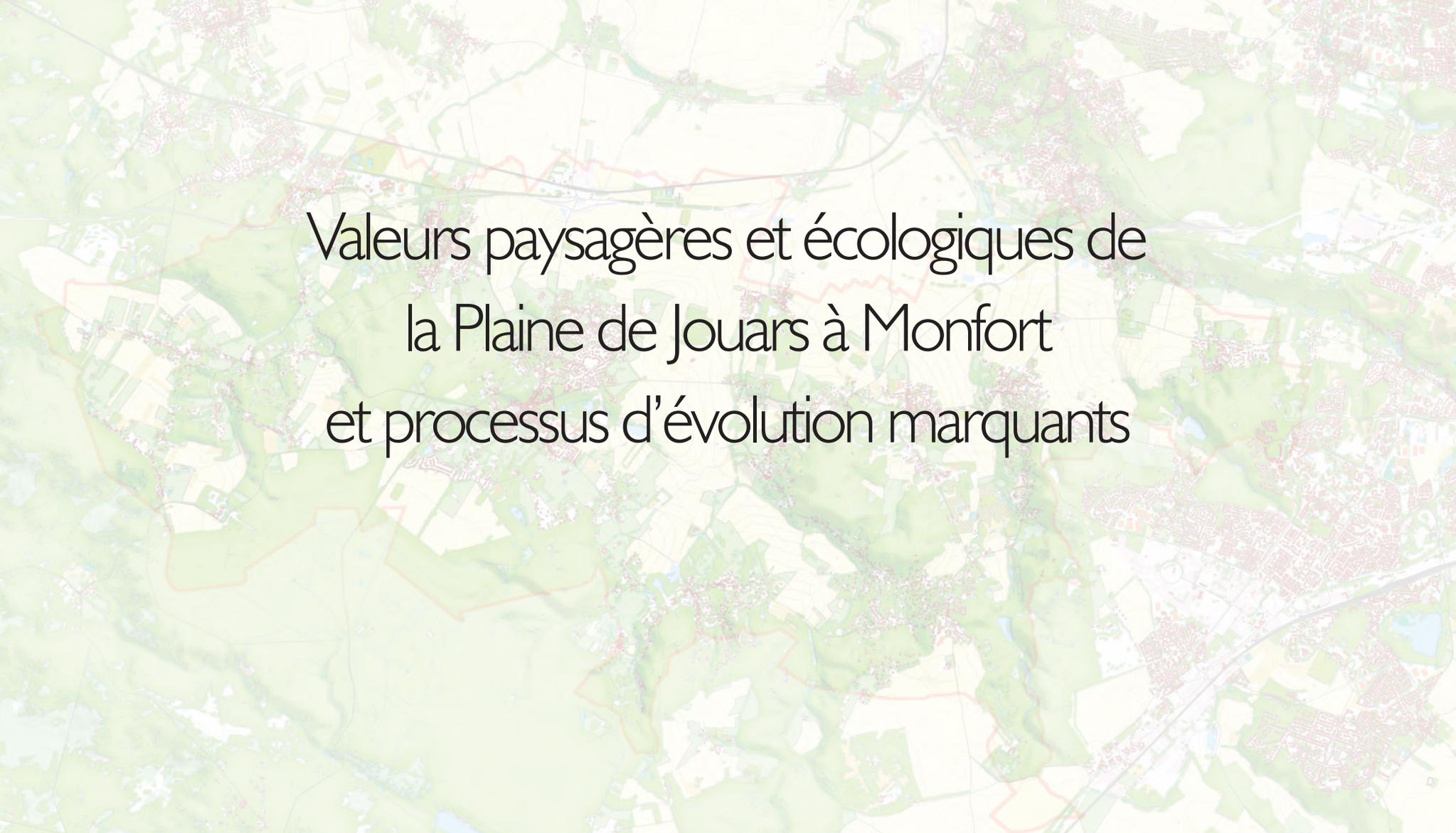
L'intégration récente des communes de la plaine au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse témoigne de la conscience des élus de la valeur de ce cadre de vie hors du commun et de la volonté de gérer et d'accompagner l'évolution de ce territoire.

Avec le Plan de Paysage et de Biodiversité (PPB), le Parc

cherche à fédérer les acteurs du paysage autour d'un projet territorial commun qui réponde aux problématiques et aux enjeux contemporains de paysage et d'écologie.

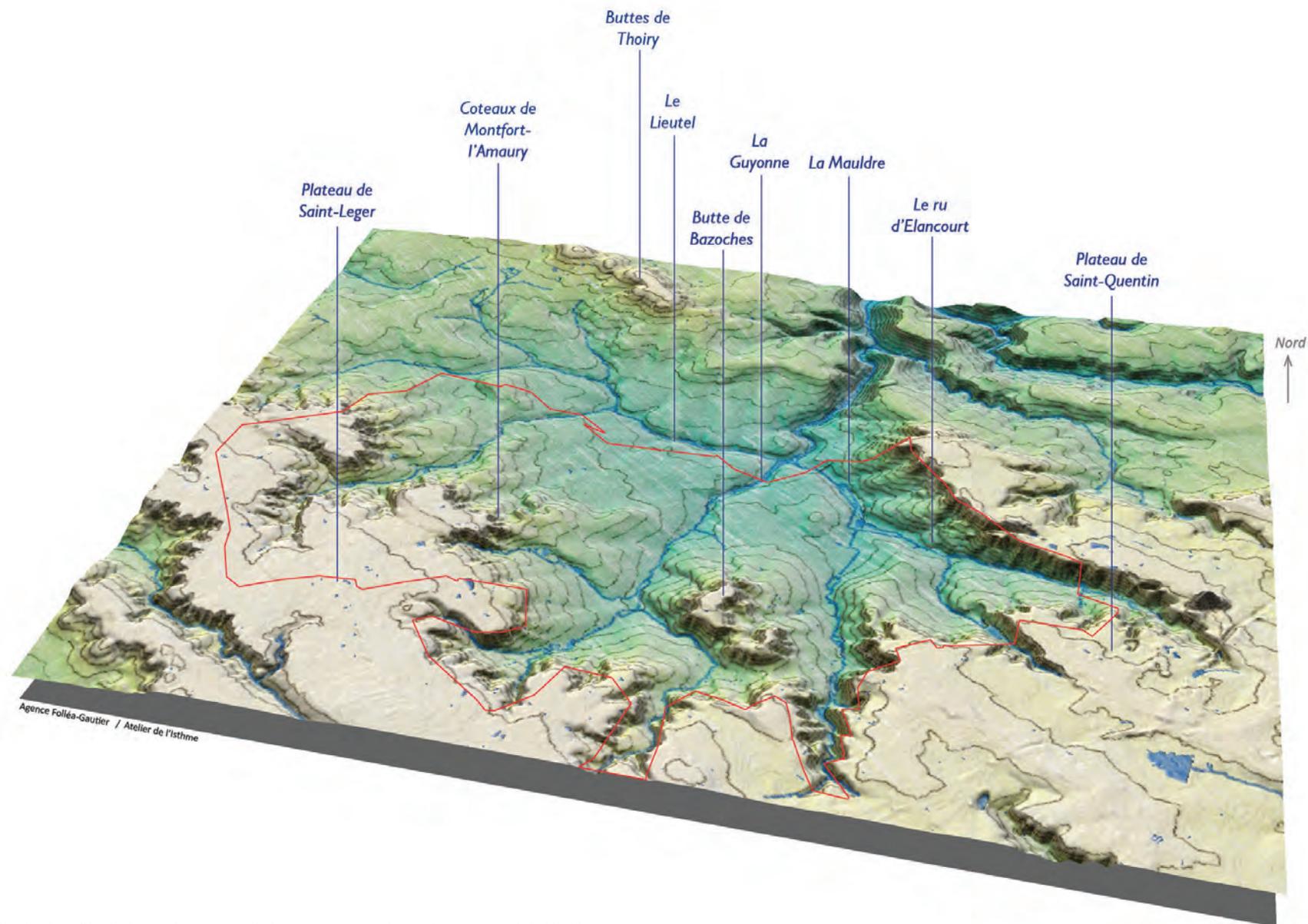
Le PPB de la Plaine de Jouars à Montfort s'inscrit ainsi dans un programme d'action plus large lancé par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNRHVC) dans le cadre de la charte du Parc qui doit à terme couvrir l'ensemble du territoire du parc.

Cette première étape constitue l'argumentaire qui soutient le projet de paysage et de biodiversité à l'échelle de l'ensemble du paysage de la plaine. En soulignant les principales valeurs paysagères et écologiques du territoire, cette étude met en évidence la qualité et la singularité de ces sites et de ces espaces à la fois pour leur intérêt écologique et leur attrait paysager. Elle détaille pour chacune les processus d'évolution marquants qui valorisent ou fragilisent ces territoires afin de porter un regard critique sur les transformations récentes et en cours des paysages. Elle dégage enfin les enjeux majeurs pour préserver la diversité et le caractère identitaire des paysages et des milieux de la Plaine de Jouars à Montfort.



Valeurs paysagères et écologiques de
la Plaine de Jouars à Monfort
et processus d'évolution marquants

A - LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA MAULDRE ORGANISE LE PAYSAGE DE LA PLAINE

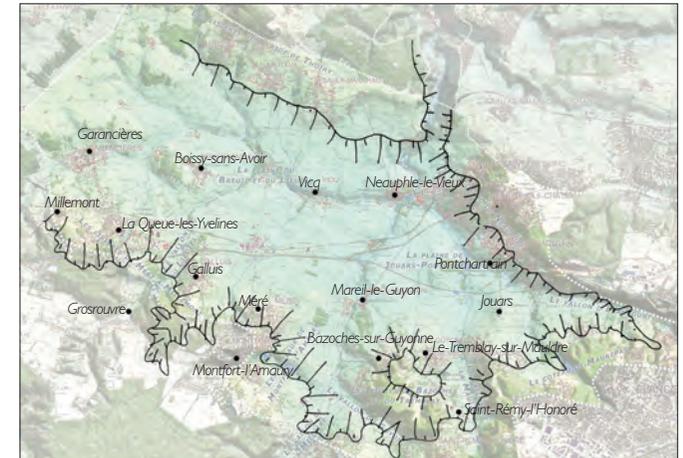


Le périmètre d'étude s'inscrit dans une entité plus vaste, correspondant au bassin versant de la Mauldre

- ➔ **Un territoire correspondant au bassin versant de la Mauldre**
- ➔ **Un grand paysage offrant des vues lointaines**
- ➔ **Un réseau hydrographique remarquable**
- ➔ **Un paysage intime lié aux rus et à l'eau**

➔ **Un territoire correspondant au bassin versant de la Mauldre**

Le périmètre d'étude s'inscrit en réalité dans une entité paysagère plus vaste organisée et sculptée par le réseau hydrographique de la Mauldre et de ses affluents. Ce large amphithéâtre creusé dans le plateau d'Yveline, est presque entièrement tenu par des reliefs boisés dessinant des limites claires qui contribuent à la lisibilité de cette vaste unité paysagère : à l'est le plateau de Saint-Quentin en Yvelines, au sud le plateau de Rambouillet, au nord le coteau de Neauphle-le-Château et le relief caractéristique de la ride de Thoiry.



Un relief continu constituant les limites du paysage de la plaine

Forêt de Beynes

Plissement de la Mauldre (Neauphle-le-Vieux)

Neauphle-le-Château sur son coteau



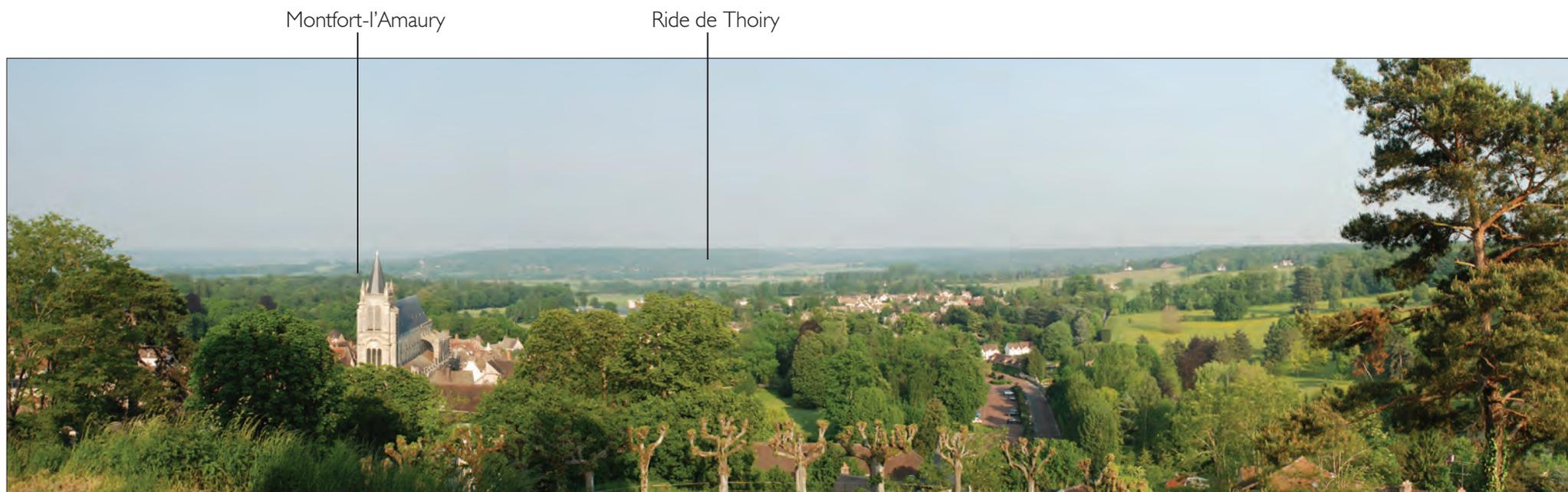
Vue sur la plaine depuis le Tremblay-sur-Mauldre

➔ **Un grand paysage offrant des vues lointaines**

Cette vaste étendue orientée vers la vallée de la Mauldre et Neauphle-le-Vieux au nord, et contenue par des horizons marqués présente une morphologie particulière propice aux vues lointaines que ce soit depuis le cœur de la plaine où peu d'éléments arrêtent le regard, ou depuis les reliefs en balcon. Cette ouverture immense où le regard porte loin, délimitée par un relief continu marque le grand paysage de la plaine.



Vue sur la plaine et l'exutoire de la Mauldre à la sortie est de Montfort-l'Amaury

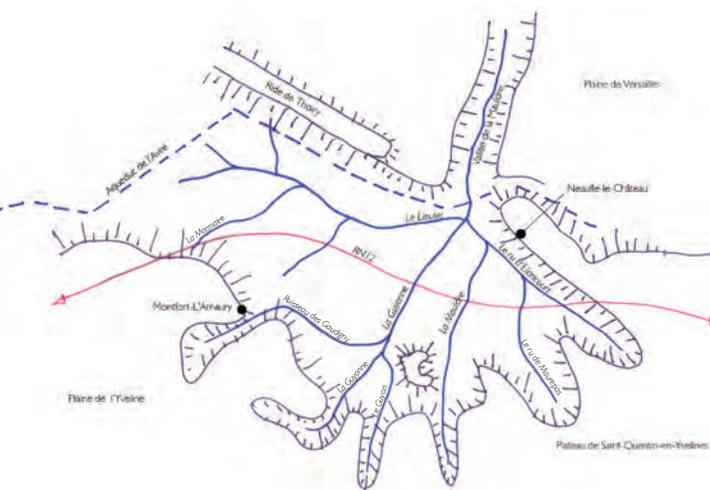


Vue sur la plaine depuis les coteaux de Montfort-l'Amaury avec en premier plan l'église Saint-Pierre

➔ Un réseau hydrographique remarquable

Toutes les eaux de la plaine convergent vers Neauphle-le-Vieux. Trois rivières principales, la Mauldre, la Lieutel et la Guyonne, auxquelles s'ajoutent leurs multiples affluents : rus d'Elancourt et de Maurepas, Couarde et Mormaire, Breuil et Coquerie, Guyon et Gaudignies. Elles sourdent à la base des sables de Fontainebleau qui couvrent les pentes des coteaux. L'ensemble dessine un système hydrographique rayonnant remarquable.

Les ripisylves accompagnant les cours d'eau dessinent des lignes végétales souples soulignant la présence des rus au sein de cette étendue cultivée. Particulièrement visibles dans cet espace ouvert, ces éléments repères accrochent le regard et animent le paysage de la plaine.



Réseau hydrographique rayonnant de la Mauldre et de ses affluents - Schéma

La ripisylve est une formation végétale boisée ou arborescente qui se développe sur les bords de cours d'eau. Située à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques, elle est une zone de transition entre ces deux habitats particulièrement riches en espèces. La ripisylve remplit donc plusieurs fonctionnalités essentielles :

- paysagère, comme élément de composition du paysage
- mécanique, en permettant de lutter contre l'érosion, dissiper l'énergie hydraulique, maintenir les berges, limiter les transports de matériaux, dissiper les crues et réguler les étiages ;
- écologique, en constituant une zone d'abris, de reproduction et de nourriture pour la faune piscicole et les invertébrés mais aussi les mammifères et les oiseaux. La végétation de rives permet également de filtrer les apports superficiels et de réduire les pollutions. Elle permet une alternance d'ombre et de lumière et opère ainsi une régulation thermique des cours d'eau. La ripisylve joue également un rôle de continuités écologiques et permet des échanges transversaux et longitudinaux avec les espaces environnants.

Les milieux aquatiques demeurent des systèmes vivants, complexes, en évolution permanente, et dont toutes les composantes, à la fois physique (morphologie), biologique (faune et flore), et chimique (qualité de l'eau) sont interdépendantes. Toute modification de l'un de ces paramètres est susceptible d'entraîner une perturbation de tout ou partie de l'écosystème.

Ripisylve de la Mauldre, élément repère dans le paysage



Vue depuis la D23 avec la ripisylve de la Mauldre en premier plan et Jouars à l'arrière-plan

➔ Un paysage intime lié aux rus et à l'eau

Les reliefs doux des vallons sculptés par le passage de la Mauldre et de ses affluents, les séquences pittoresques des rus traversant les hameaux ou les bourgs, la présence d'étangs ou de petits plans d'eau associés aux rivières, ou encore l'ensemble du petit patrimoine (lavoirs, moulins, ...) témoignant des activités passées liées à l'eau sont autant d'éléments constituant un paysage intime et singulier lié à ce réseau hydrographique complexe et révélant l'omniprésence de l'eau.



Moulin au Tremblay-sur-Mauldre - Carte postale ancienne



Fond de vallon à la Millière

2 - Processus d'évolution marquants :

- ➔ Une fermeture des points de vue sur le Plaine depuis les coteaux
- ➔ Une fragilisation du fil de l'eau comme continuité paysagère
- ➔ Une altération des fonctionnalités écologiques des cours d'eau
- ➔ Des phénomènes d'érosion importants à certains endroits
- ➔ Un drainage qui tend à réduire et à faire disparaître les zones humides



Enseigne d'une auberge à Saint-Rémy-l'Honoré vantant une vue pourtant imperceptible depuis l'espace public

➔ Une fermeture des points de vue sur la Plaine depuis les coteaux

Malgré certains panoramas remarquables, comme ceux cités précédemment, les vues dégagées depuis les coteaux et les centre-bourgs restent relativement rares, malgré une morphologie du territoire propice aux points de vue lointains : reliefs encadrant la plaine offrant des situations de belvédère, position en balcon de certains bourgs. La présence importante de boisements sur les reliefs, pas toujours bien entretenus, participe à fermer les vues sur la plaine. Par ailleurs, dans les secteurs urbanisés, la privatisation des rebords de coteau par des constructions ou des jardins privés contribuent à refermer ou rendre inaccessibles les points de vues sur la plaine depuis les espaces publics, et notamment depuis les centre-bourgs.



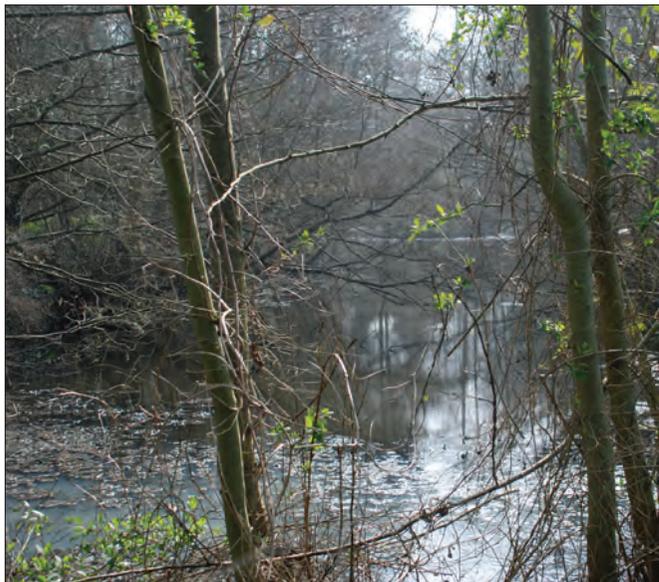
Un point vue peu dégagé sur la plaine depuis le cimetière de Saint-Rémy-l'Honoré

➔ Une fragilisation du fil de l'eau comme continuité paysagère

Sur la plaine l'intensification agricole a participé à appauvrir les ripisylves : certaines sont encore bien lisibles comme le boisement d'aulnes accompagnant la Mauldre, d'autres ont tendance à se réduire voire à disparaître. L'effacement de ces structures paysagères si caractéristiques, dessinant le « fil de l'eau » au milieu des cultures contribue à une simplification du paysage de la plaine. La disparition de ces éléments scandant la vaste ouverture de la plaine agricole induit une perte de repère et d'échelle et l'effacement d'un

vocabulaire paysagé différent de celui des cultures.

Par ailleurs, le caractère privé des berges des rus et des étangs rend l'accès aux éléments d'eau peu aisé (clôtures, abords peu entretenus...) et ne permet pas leur valorisation pour des usages doux ou de loisirs à destination de tous (promenade, lieux de détente...). Cette altération du fil de l'eau dans les usages se lit notamment dans l'absence de continuité de cheminement le long des cours d'eau.



Etang privé peu perceptible à la Dauberie (Jouars-Pontchartrain)



Ripisylve appauvrie entre Galluis et Méré

➔ Une altération des fonctionnalités écologiques des cours d'eau

Des aménagements ont été opérés sur les berges des cours d'eau ou au bord des étangs qui altèrent les continuités écologiques et la fonctionnalité des cours d'eau.

Certains aménagements, notamment des berges de cours d'eau « jardinées », ont modifié la nature des berges avec la mise en place de murets ou d'enrochements qui ont créé une rupture entre les berges et le milieu aquatique, et la disparition de la ripisylve. Les débits solide et liquide sont modifiés et les cours d'eau ne peuvent plus autant jouer leur rôle d'accueil de la biodiversité. En l'absence de zone de repos ou de frayères, ce sont des espèces patrimoniales qui sont menacées, comme l'Anguille ou la Truite fario sur le bassin versant de la Mauldre et sur le cours d'eau du Guyon.

De même, la présence d'étangs sur les cours d'eau eux-mêmes résulte de pratiques anciennes (dissipation de crue, régulation d'étiage, pisciculture, moulin, agrément, etc.). Ces étangs en l'absence de dérivation ne permettent pas la continuité écologique du cours d'eau et favorisent les pollutions organiques et bactériennes. L'introduction d'espèces exotiques envahissantes telles que la Truite arc-en-ciel et la Perche soleil dans les écosystèmes aquatiques est reconnue comme une des principales menaces pour le maintien de la biodiversité dans les milieux naturels.

➔ Des phénomènes d'érosion importants à certains endroits

Sur certains secteurs, l'absence de ripisylve sur les berges des cours d'eau entraîne une érosion importante. Cette érosion peut être naturellement bénéfique au renouvellement de la ripisylve mais est aussi une cause d'envasement et de modification du substrat des cours d'eau quand il s'agit de facteurs anthropiques. C'est le cas notamment lorsque des cours d'eau servent d'abreuvoir dans des parcelles pâturées, où le piétinement des animaux d'élevage ne permet pas l'installation d'une ripisylve. On constate d'ailleurs une eutrophisation et une érosion importantes qui contribuent au colmatage des cours d'eau à l'aval avec la perte des zones de frayères (c'est-à-dire de reproduction et de ponte) pour les poissons.



Le Grand étang sur le cours d'eau de la Mauldre



Berges « jardinées » sur le ru de Maurepas à Chennevières sur la commune de Jouars-Ponchartrain



Érosion sur la Mauldre entre St-Rémy-l'Honoré et le Tremblay

➔ Un drainage qui tend à réduire et à faire disparaître les zones humides

En France, déjà 2/3 des zones humides ont disparu au cours du 20ème siècle (IFEN, 2006). D'après la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, les zones humides sont définies comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Qu'elles se présentent sous la forme de marais, tourbières, prairies humides, forêts alluviales, mouillères, etc. les zones humides remplissent de nombreuses fonctions utiles aux équilibres naturels et aux activités humaines qu'on appelle également « services écosystémiques » : écrêtement des crues et soutien d'étiage, épuration naturelle, réservoirs écologiques pour de nombreuses espèces animales et végétales, forte valeur touristique, culturelle, patrimoniale et éducative .

En ce sens, la mise en place du drainage ou l'assainissement des sols (creusement de fossés ou de rigoles, pose de drains enterrés) et la création de retenues d'eau, qui visent à éliminer l'excès en eau sur un terrain, sont susceptibles de faire disparaître une zone humide ou de modifier considérablement la dynamique hydraulique d'un bassin versant. La richesse biologique propre aux zones humides et les nombreuses fonctionnalités écologiques qu'elles remplissent sont directement menacées et de tels aménagements doivent observer des règles strictes. Le drainage, l'assèchement des sols et la création de pièces d'eau sont pour cette raison soumis à procédure d'autorisation ou de déclaration Loi sur l'eau suivant l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

D'autres menaces pèsent aussi sur les zones humides : le comblement ou le remblaiement pour des projets d'aménagement urbain, l'absence d'entretien qui conduit au boisement et à l'assèchement de la zone.

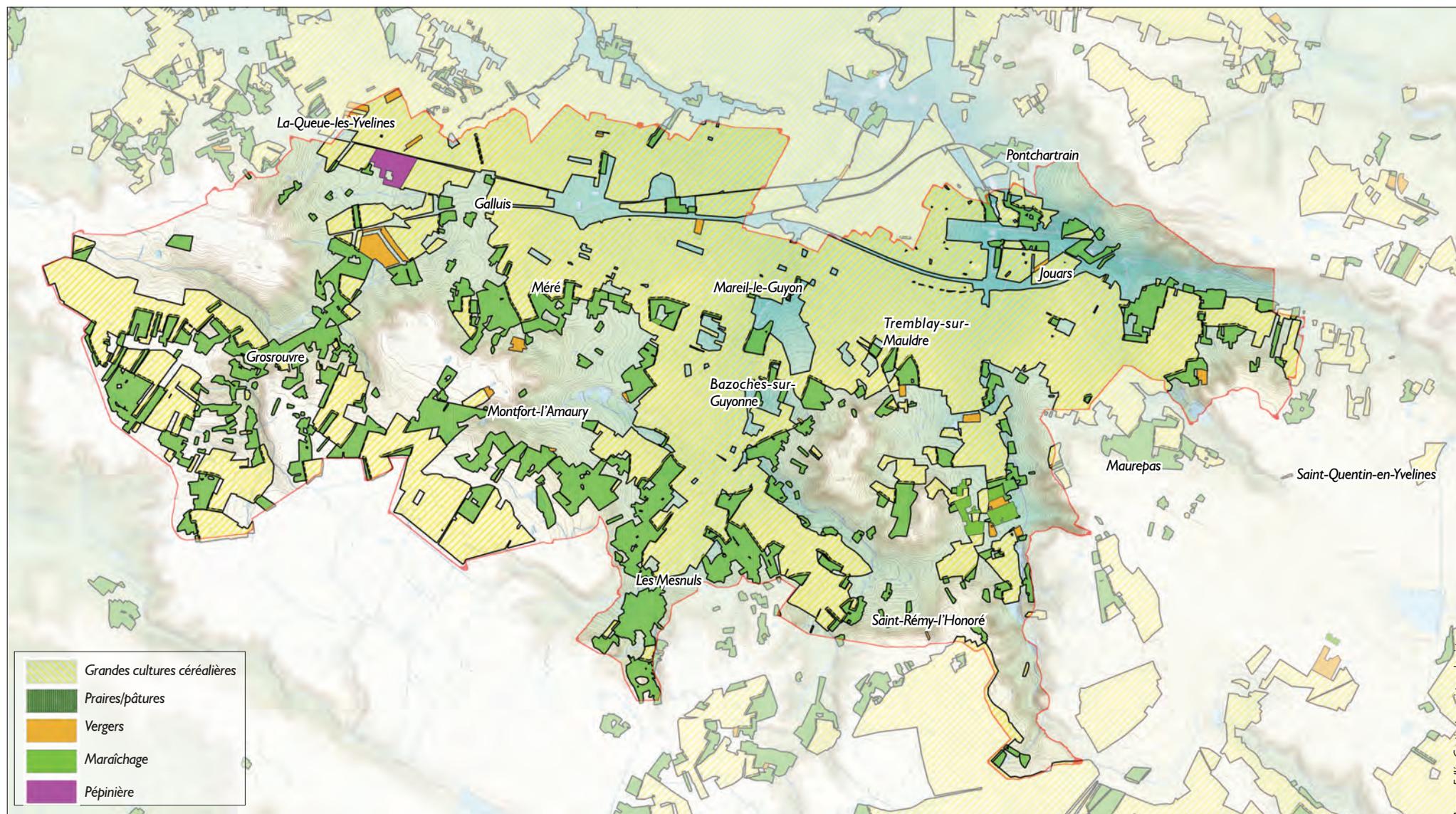


Eutrophisation importante sur le ru d'Élancourt dans une pâture à chevaux.



Creusement pour la mise en place d'un drain chez un particulier aux Mesnuls

B - UNE VASTE PLAINES CULTIVÉE ENTOURÉE PAR DES HORIZONS FORESTIERS



I - Caractéristiques paysagères et écologiques :

- ➔ Des grandes cultures céréalières gérant l'espace ouvert / un paysage agricole de qualité
- ➔ Des prairies parsemées en lisière de coteau ou de bourg
- ➔ Des fermes en activité confortant le caractère rural de la plaine

➔ Des grandes cultures céréalières gérant l'espace ouvert / un paysage agricole de qualité

Paysage emblématique de la plaine, cette étendue cultivée immense s'étire entre terre et ciel au rythme des inflexions douces du relief. La part de ciel, de lumière, les horizons lointains, les ondulations douces des cultures variant au fil des saisons, en font un paysage rare aux portes de l'agglomération parisienne. Ponctuellement, de rares et précieuses structures végétales (bosquets et arbres isolés) offrent de la profondeur au paysage de la plaine en créant

des plans successifs. Motifs paysagers enrichissant le paysage de la plaine, elles représentent également des zones refuges pour la faune.

Les champs de céréales occupent la plaine agricole profitant des limons sains et épais qui font de la plaine parmi les terres les plus fertiles des Yvelines.



Quelques structures végétales donnent un effet de profondeur à la Plaine vers le Tremblay-sur-Mauldre



Vues lointaines et inflexions douces de la plaine. Vue depuis Jouars

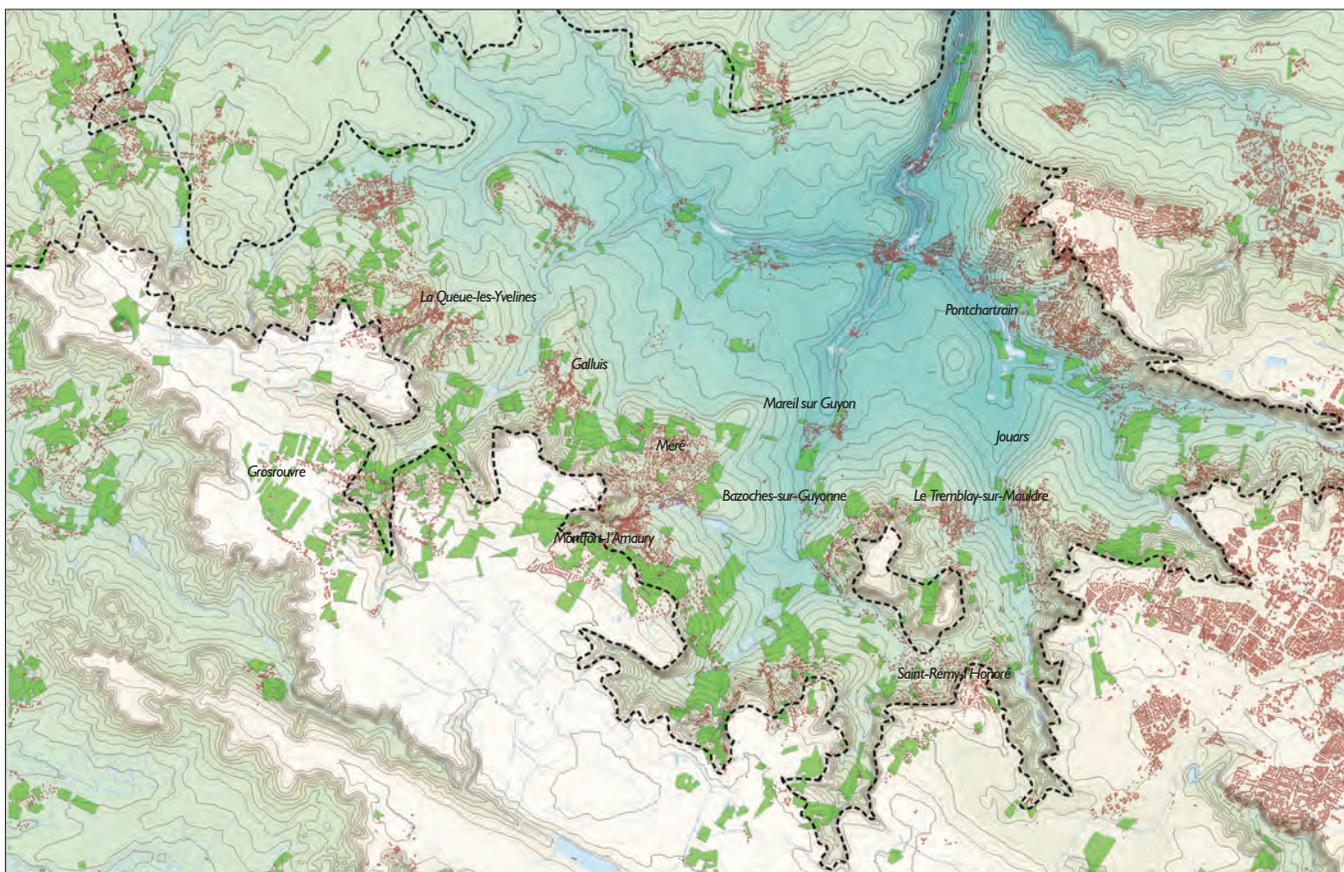
➔ Des prairies parsemées en lisière de coteau ou de bourg

En lisière de plaine, des pâtures et prairies parsèment les pieds de coteau et les vallons.

Le parcellaire plus étroit entouré de haies ou de bosquets offre un paysage diversifié aux horizons proches, contrastant avec l'immensité de la plaine céréalière. Ces parcelles sont en grande majorité à destination de l'élevage équin, très présent sur ce secteur.



Pâturage vers Les Mesnuls



Les prairies parsemées en lisière de coteau

Enrichir la sous-trame herbacée du territoire et réouvrir les fonds de vallée en fonction des critères écologiques et paysagers est un enjeu identifié dans la charte du PNR et représentée sur le Plan de Parc.

L'objectif vise à permettre une continuité minimale entre les SBR (réservoirs de biodiversité) et les ZIEC (zones relais) de milieux ouverts identifiés. Les espaces situés sur ce tracé sont prioritaires pour les mesures de maintien et de restaura-

tion de continuités ouvertes entre ces sites, notamment par la mise en place de démarches environnementales (convention de gestion, mesures agri-environnementales, conversion à l'agriculture biologique, etc.). Ce sont également des espaces prioritaires pour la diversification et la densification des éléments fixes dont de nombreuses espèces faune-flore dépendent (ex : bosquets, haies, mares, ripisylves, etc.).

➔ Des fermes en activité confortant le caractère rural de la plaine

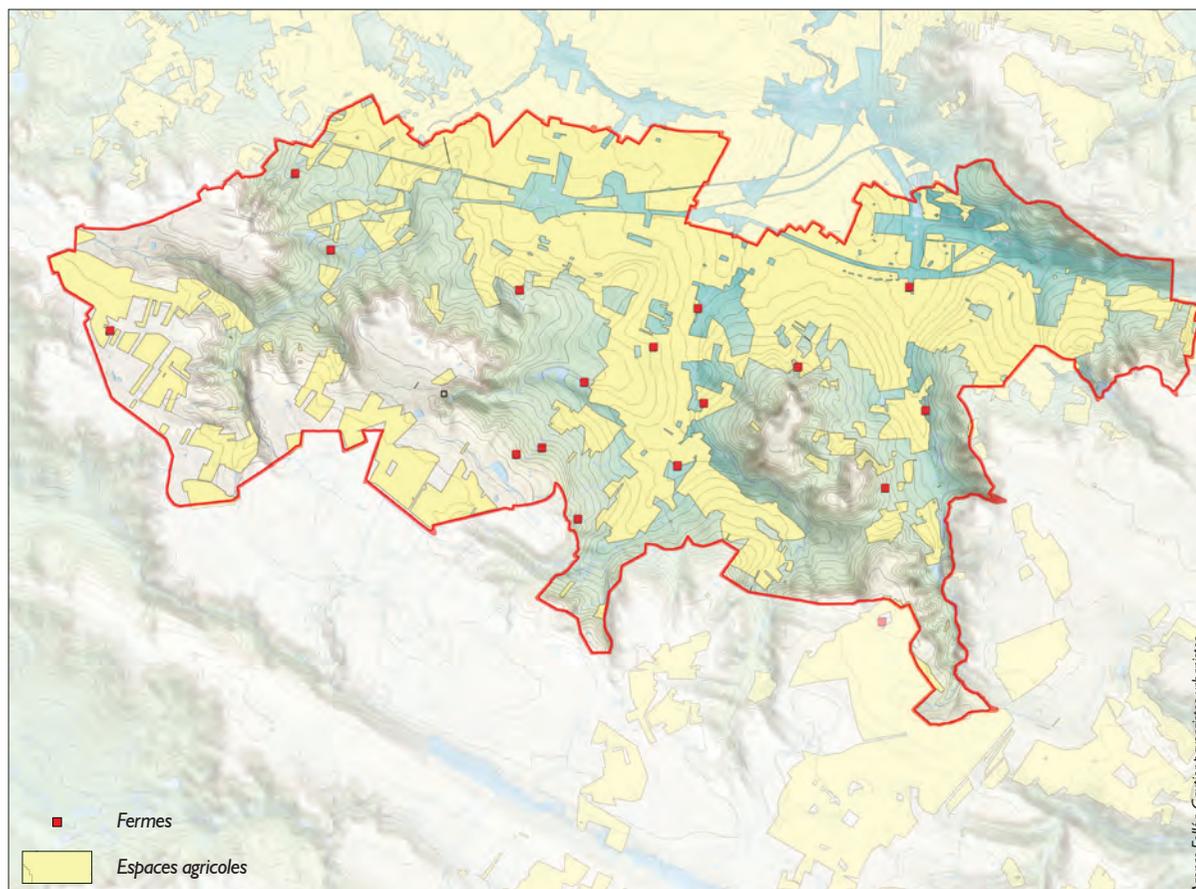
Implantées avec précision dans le relief des pentes, à proximité des bourgs, les fermes occupent les rebords de coteau, laissant les meilleures terres pour la culture. Ces fermes constituent un patrimoine bâti rural remarquable. Bien réparties sur le territoire, elles constituent des points marquants dans le paysage de la plaine, encore isolées des zones bâties, en contact avec leur terres. Certaines sont encore aujourd'hui des sièges d'exploitation, et participent ainsi au maintien d'un paysage rural vivant.



Ferme la Vignette à Montfort-l'Amaury



Ferme au Grosrouvre



Implantation des fermes sur le territoire de la Plaine

2 - Processus d'évolution marquants :

- ➔ Une perte de la mosaïque agricole
- ➔ Une perte de diversité dans les pratiques agricoles
- ➔ La simplification des lisières boisées au contact des grandes cultures
- ➔ Des interfaces pauvres entre l'espace agricole, le bâti et les coteaux boisés



La plaine agricole aux environs de Méré - 1949

Source IGN



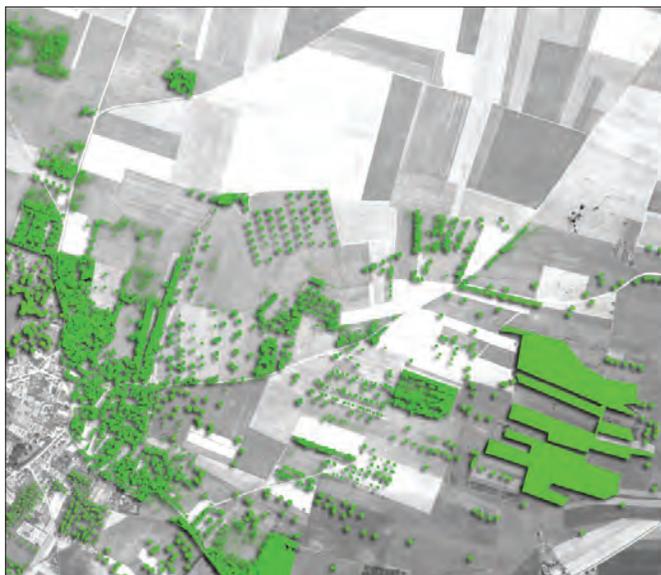
La plaine agricole aux environs de Méré - 2013

Source IGN

➔ Une perte de la mosaïque agricole

En moins d'un siècle le paysage agricole de la plaine a considérablement évolué. Organisée sur un parcellaire en fine marqueterie, la plaine associait cultures céréalières et vergers ceux-ci s'organisant principalement en lisières des villages.

L'optimisation de la production agricole post-Seconde Guerre mondiale a eu pour effet une modification et une simplification du parcellaire sur la plaine agricole de Jouars (transformation de nombreuses parcelles de taille moyenne à quelques très grandes parcelles) et une intensification de la production végétale. Ainsi, à l'échelle de chaque exploitation a disparu ce qui ne présentait pas un intérêt productif immédiat : les mares, les haies, les prairies naturelles, les arbres de pleins champs, les bosquets, et progressivement les vergers.



De nombreuses ponctuations végétales assurent la transition entre bourg et cultures



Aujourd'hui, un paysage agricole dénudé et une juxtaposition brutale entre bâti et cultures



La vaste ouverture de la plaine agricole aux alentours de Méré dénudée jusqu'à l'horizon

Source Google Map

Avec la disparition de ces motifs paysagers qui animaient le paysage, la plaine agricole a perdu en diversité et en complexité : effacement des éléments de composition du paysage, perte d'échelle et de points de repère, disparition des transitions entre bourgs et espaces agricoles, dégradation de la trame verte avec la suppression de zones refuges essentielles à la biodiversité.

En effet, la disparition de ces espaces de nature interstitiels et l'optimisation de la production agricole ont entraîné la diminution des ressources alimentaires spécifiques que ces milieux offraient, notamment pour l'avifaune dont le régime alimentaire est principalement constitué d'invertébrés autrefois présents dans ces relais de nature. De même, les

structures végétales servaient de zones relais notamment pour la Chouette chevêche dont la dernière mention à Jouars date de 1986 (source Faune Ile-de-France).

➔ Une perte de diversité dans les pratiques agricoles

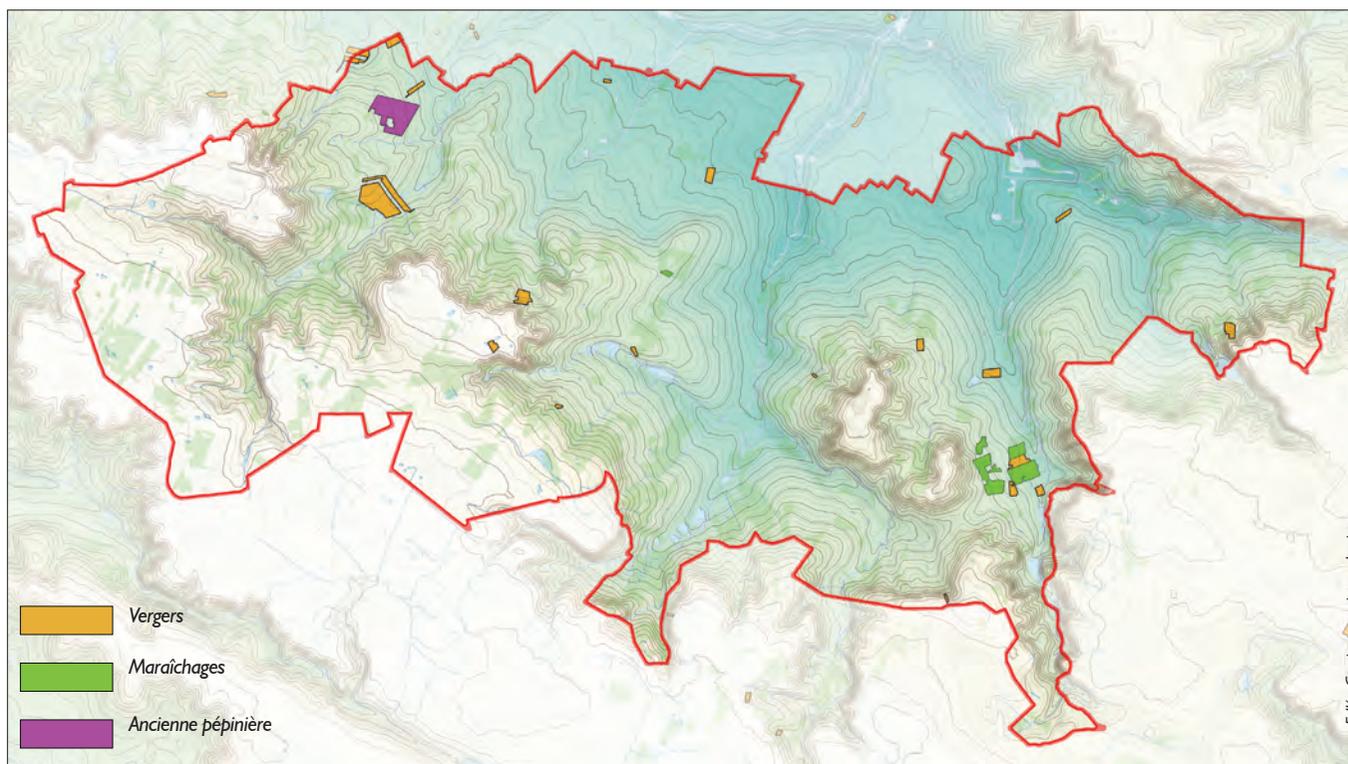
Seules quelques traces d'anciens vergers sont encore visibles dans les jardins ou autour des villages. Certains sont encore exploités comme à Ergal.

Une emprise maraîchère est installée au nord du vallon de la Mauldre, témoin ponctuel d'une activité qui occupait autrefois des emprises importantes au sein des vallons.



Ancien verger mixte à l'abandon à Saint-Rémy-l'Honoré

Pourtant la bonne qualité des terres des vallons, la proximité de la ville et l'engouement d'une certaine population pour les produits locaux, constituent un contexte favorable pour le développement d'une agriculture de proximité.



Aujourd'hui la plupart des emprises maraîchères et des vergers ont disparu des paysages de la plaine

Agence Folliot-Gautier paysagistes urbanistes



Relique arbre à cavités, ancien arbre têtard au Tremblay



Emprise maraîchère dans le vallon de la Mauldre, dernier témoin d'une activité autrefois plus importante

➔ **Des nouvelles opérations bâties gagnées sur les territoires agricoles**

Un deuxième processus marquant de l'évolution du territoire agricole est la diminution significative de la surface des terres cultivées au profit d'une urbanisation nouvelle particulièrement visible dans la large ouverture de la plaine, ou de la progression des boisements dans les vallons et coteaux (voir chapitre vallons).

L'absence de repeneur et la pression urbaine forte ont conduit à l'abandon des parcelles de pré, vignes et vergers qui ont par la suite évolué en boisements ou laissé place à l'urbanisation.



Méré - 1949



Méré - Aujourd'hui



Nouvelles opérations bâties à Méré

➔ Des interfaces pauvres entre l'espace agricole, le bâti et les coteaux boisés

Alors qu'hier les vergers, prés et pâtures assuraient une transition douce entre les bourgs et les cultures de la plaine, l'interface végétale entre bâti et grandes cultures tend aujourd'hui à être oubliée et contribue à « durcir » le paysage de la plaine de façon problématique. (cf. chapitre urbanisation)

Cette rationalisation des espaces de culture s'observe également en limite des boisements avec une simplification des lisières forestières.

A l'échelle de la plaine agricole, on retrouve cependant les bandes enherbées réglementaires le long de la Mauldre et le long du Guyon. Plus la bande enherbée sera large, meilleur la qualité du cours d'eau sera.



Bande enherbée réglementaire sur le Guyon à Bazoches-sur-Guyonne



Bande enherbée réglementaire sur la Mauldre au Tremblay-sur-Mauldre



Une interface pauvre entre bâti et espace agricole à Mareil-le-Guyon

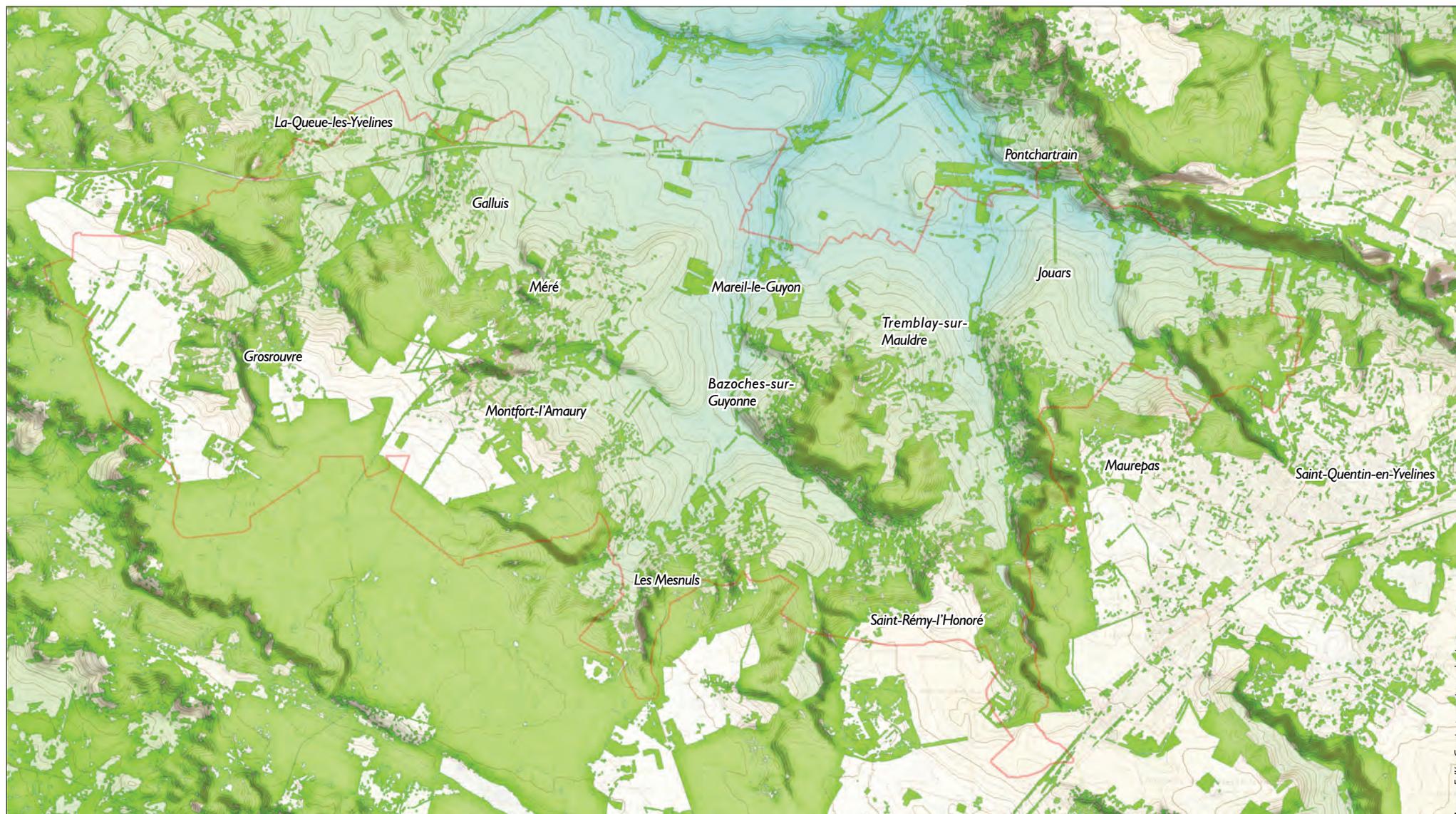
La bande enherbée le long des cours d'eau

Les bandes enherbées localisées le long des cours d'eau mais aussi à des endroits stratégiques au niveau des talwegs (fonds de vallon, creux) jouent un rôle important pour la qualité des cours d'eau, l'érosion du sol et la protection de la faune. En constituant une zone tampon entre le cours d'eau et les sols adjacents, la bande enherbée permet de :

- Favoriser la sédimentation des éléments terreux ;
- Freiner les écoulements et atténuer des pics de crue ;
- Filtrer les produits phytosanitaires avant leur infiltration dans la nappe et leur écoulement dans le cours d'eau ;
- Limiter les apports directs en éloignant le cours d'eau des traitements et épandages ;
- Constituer des refuges ou des axes de déplacement pour de nombreuses espèces : faune sauvage, insectes auxiliaires, pollinisateurs, etc.

Le Code de l'Environnement et l'article D615-46 art.1 du Code Rural rappellent que « les agriculteurs qui disposent de terres agricoles localisées à moins de cinq mètres de la bordure d'un des cours d'eau définis par arrêté du ministre chargé de l'agriculture sont tenus de conserver une bande tampon pérenne le long de ces cours d'eau, de sorte qu'une largeur de cinq mètres au minimum soit maintenue entre eux et la partie cultivée des terres agricoles susmentionnées. L'utilisation de fertilisants minéraux ou organiques sur les surfaces consacrées à la bande tampon est interdite ».

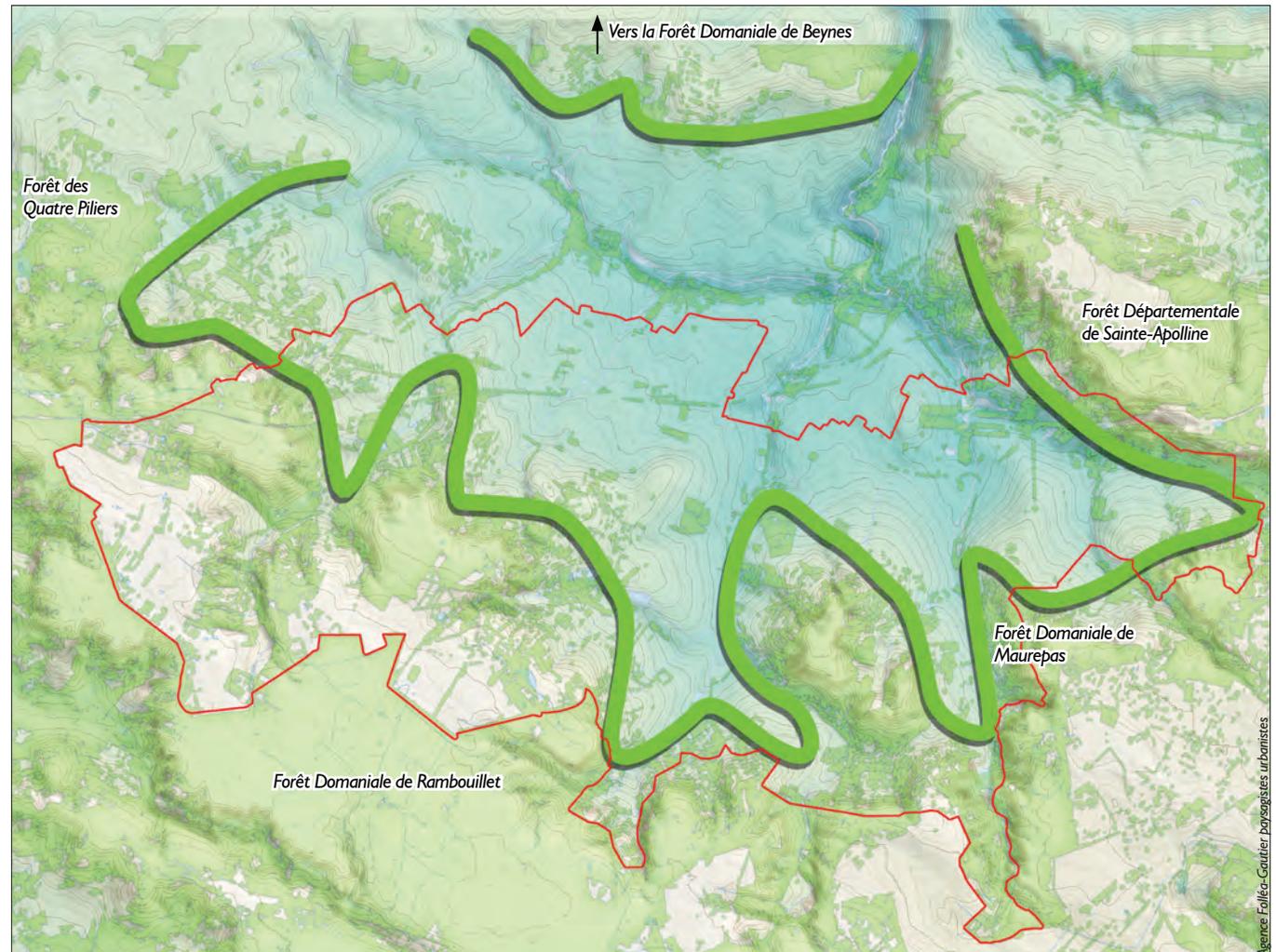
C - DES RELIEFS BOISES DÉLIMITANT L'HORIZON DE LA PLAINE



- ➔ Des boisements continus encadrant la plaine
- ➔ Un écran végétal isolant la plaine de la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines
- ➔ Les forêts publiques remarquables en plateau à proximité des bourgs
- ➔ Un maintien de vieux arbres sur les parcelles privées

➔ Des boisements continus encadrant la plaine

Des reliefs boisés encadrent la plaine agricole et forment un horizon continu et régulier à une altitude constante d'environ 170-180m. Les boisements en crête de plateaux et sur les pentes des coteaux sont la part visible depuis la plaine d'emprises boisées allant bien au-delà du périmètre d'étude. Le coteau de Neauphle-le-Château et la forêt Départementale de Sainte-Apolline marquent la limite nord est. Au sud, la plaine est bordée par la forêt Domaniale de Rambouillet et à l'est par la forêt des quatre Piliers. Vers le nord, les hauteurs boisées de la ride de Thoiry, entre Villiers-Le-Mahieu et Saulx-Marchais, que prolonge la lisière de la forêt de Beynes souignent l'horizon. Plus proches, les forêts de Sainte-Apolline et de Maurepas referment la plaine à l'est sur son côté est. C'est la géologie qui permet d'expliquer cette présence continue de l'écran forestier. La forêt de coteau occupe en effet les sols pauvres que constituent les sables et grès de Fontainebleau, affleurant dans la pente en contrebas des limons et de l'argile à meulière des plateaux.



Des boisements continus créent un écran autour de la plaine

Le couvert forestier est largement dominé par les chênaies -charmaies. Les pentes du plateau, attaquées par les eaux des rivières naissantes, laissent apparaître en surface la nappe des sables de Fontainebleau propice au

développement de bouquets de pins sylvestre qui viennent animer ponctuellement, par leur teinte et leur silhouette singulière, le manchon forestier.

➔ **Un écran végétal isolant la plaine de la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines**

Cette continuité de boisement encadre et isole la plaine de l'étendue urbanisée de la ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines : grâce à l'épaisseur des coteaux boisés, aucun indice ne laisse deviner la présence de cette zone urbaine pourtant aux portes de la plaine. Cet écran protecteur participe ainsi à préserver le caractère rural de la plaine malgré sa proximité immédiate avec l'agglomération parisienne.

Vallon d'Elancourt / Plaine de Jouars à Neauphle

Coteau boisé / Forêt Domaniale de Maurepas

Urbanisation / Ville nouvelle Saint-Quentin-en-Yvelines/Maurepas...



Derrière le coteau boisé, la Ville nouvelle : invisible depuis l'écran préservé de la plaine de Jouars

Donjon médiéval de Maurepas



Le donjon médiéval de Maurepas dominant la plaine, sans laisser deviner l'immense étendue urbanisée de Saint-Quentin-en-Yvelines

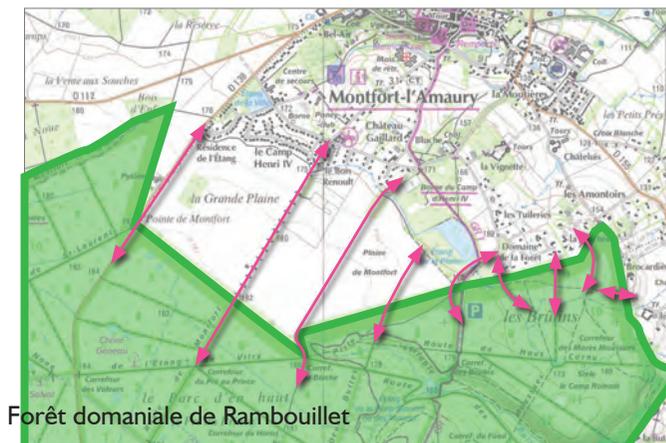
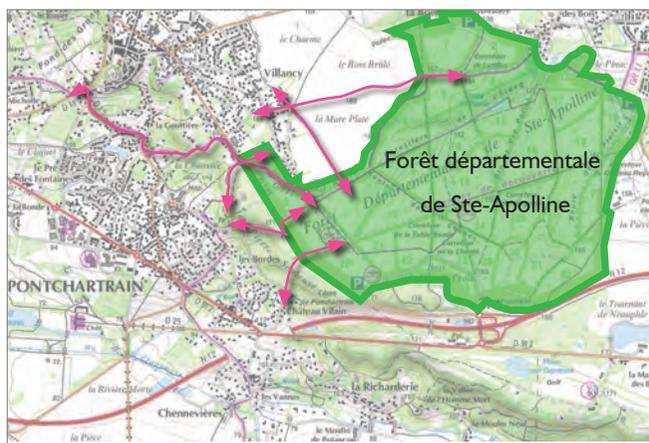
➔ Des forêts publiques remarquables en plateau à proximité des bourgs

Des forêts domaniales ou départementales coiffent les plateaux encadrant la plaine (Rambouillet, Sainte-Apolline, ...), à l'instar des coteaux et piémonts occupés majoritairement par des forêts privées morcelées.

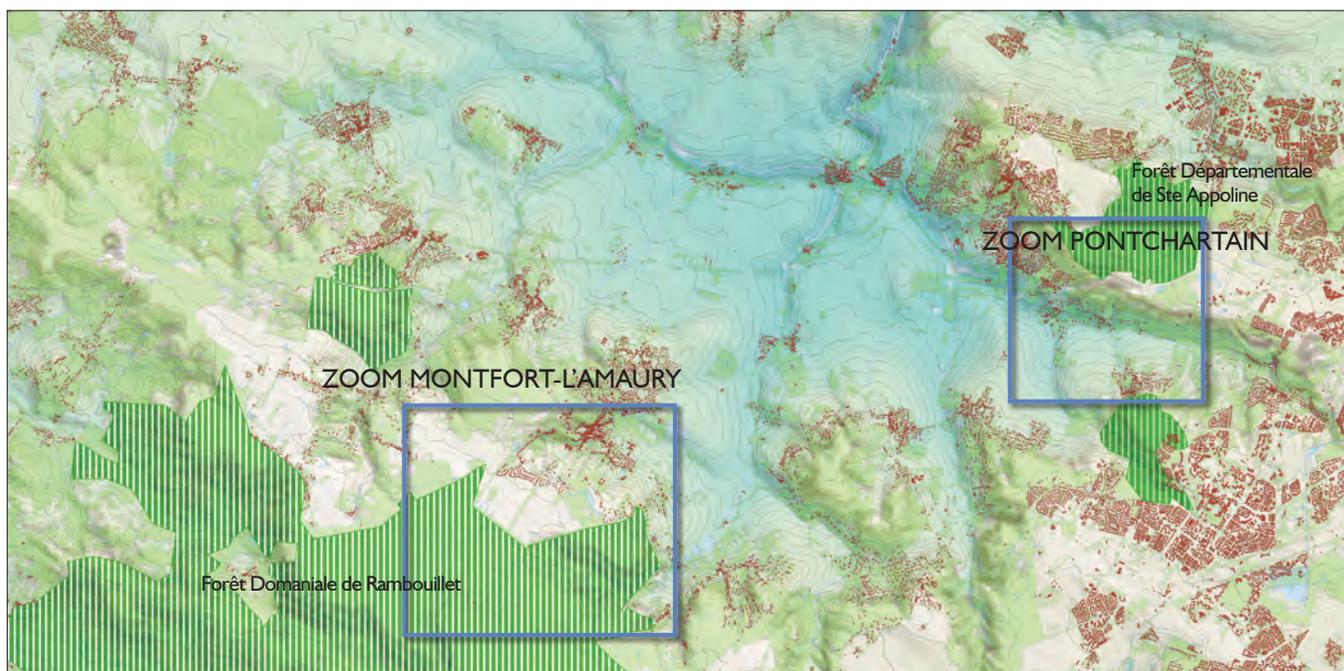
Ainsi, la présence de l'emblématique Forêt Domaniale de Rambouillet, espace forestier remarquable d'un point de vue paysager écologique et historique sur le plateau sud à proximité de Montfort-l'Amaury représente un réel atout pour le territoire de la plaine tant pour le patrimoine paysager et culturel qu'elle représente (deuxième monument de France le plus visité) que pour les usages qu'elle offre.

De même la Forêt Départementale de Sainte-Apolline occupant le coteau de Neauphle-le-Château au-dessus de Pontchartrain constitue un horizon boisé de qualité et un cadre remarquable pour des itinéraires de randonnées.

La proximité de ces forêts publiques avec les bourgs et la présence de nombreux chemins permettant d'y accéder et de les arpenter en font des espaces de loisirs de proximité privilégiés participant à la grande qualité du cadre de vie de la plaine de Jouars à Montfort.



Un accès aisé aux forêts publiques depuis les bourgs, grâce aux nombreux départs de chemins forestiers



➔ Un maintien de vieux arbres sur les parcelles privées

Dans les vallons du territoire, de nombreux arbres âgés et mûres ont été conservés dans les parcelles privées, témoignant d'un héritage forestier ancien et permettant une transition de la forêt vers la plaine agricole. Ces parcelles privées où le patrimoine arboré est maintenu constituent une nouvelle trame écologique des jardins au sein des espaces urbanisés. Le maintien des arbres favorise une insertion discrète des nouvelles constructions dans le paysage. Les arbres âgés, dépérissants et le bois morts constituent des micro-habitats exceptionnels auxquels sont liées de nombreuses espèces dites saproxyliques (se nourrissant du bois dépérissant) ou arboricoles, telles que les champignons, les mousses, certains insectes, oiseaux et mammifères (chauve-souris et rongeurs), ainsi que des espèces qui s'installent sur les vieilles écorces comme certains lichens. Ces arbres « habitats » sont les vieux arbres, les arbres à cavités, à fentes ou décollement d'écorce, à cimes cassées ou en fourches, à troncs fendus, etc. Ils sont une ressource alimentaire exceptionnelle pour de nombreuses espèces et leur permettent d'effectuer tout ou partie de leur cycle biologique.

Ces vieux arbres ont peu de réserves, poussent lentement, possèdent du bois mort et ont un système racinaire très développé.

Un changement brutal dans leur environnement peut conduire à leur dégradation rapide. Ces arbres ont tendance à être effacés des paysages car aux regards des gestionnaires, ils constituent un risque pour les riverains. Ces aspects sont d'autant plus marqués en zone urbanisée où ils constituent pourtant des zones refuges pour les espèces.



Maintien d'un chêne de diamètre moyen sur une parcelle privée à la Dauberie



Sur la parcelle mitoyenne le végétal a été «effacé pour laisser place à la nouvelle construction

2 - Processus d'évolution marquants :

- ➔ Une fermeture progressive des coteaux boisés par la déprise agricole des coteaux et vallons
- ➔ Une patrimonialisation de la forêt
- ➔ Des lisières forestières peu fonctionnelles

➔ Une fermeture progressive des coteaux boisés par la déprise agricole des coteaux et vallons

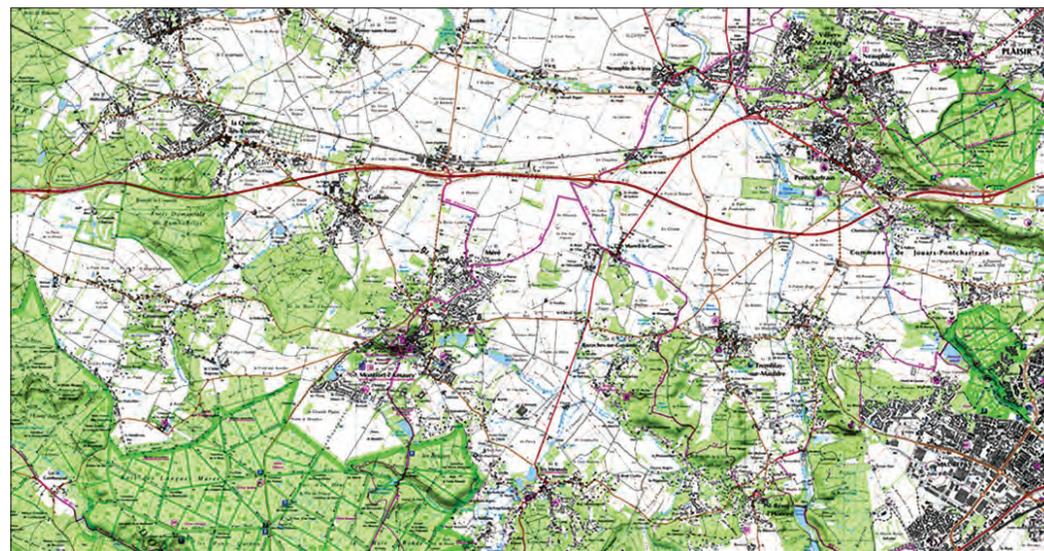
A la progression de la forêt issue de l'enfrichement des parcelles cultivées abandonnées, s'ajoutent des problèmes de gestion liés au statut privé de la majorité des parcelles forestières des coteaux. Ces phénomènes entraînent la fermeture des coteaux et la perte de vues sur la plaine.

➔ Une patrimonialisation de la forêt

Ce processus relativement récent répond à une crainte de voir régresser la forêt face au développement urbain : aujourd'hui souvent considérés par la population comme espaces de «nature» par abus de langage, garants de la qualité du cadre de vie, les espaces boisés revêtent également une dimension de loisirs associée à la demande croissante de lieux de détente pour les urbains.



XVIIIe-Carte de Cassini



2013 - IGN

➔ Des lisières forestières peu fonctionnelles

Les lisières sont des milieux de transition et de contact (un écotone) entre l'espace boisé et la plaine agricole. Elles accueillent une faune et une flore spécifiques et constituent des abris pour de nombreuses espèces qui évoluent dans ces mosaïques d'habitat. Les lisières servent à la fois de refuge, de lieu de reproduction (nidification et élevage des jeunes), d'hivernage et de source de nourriture (baies, végétaux, insectes). Elles servent aussi de continuités écologiques au sein du territoire.

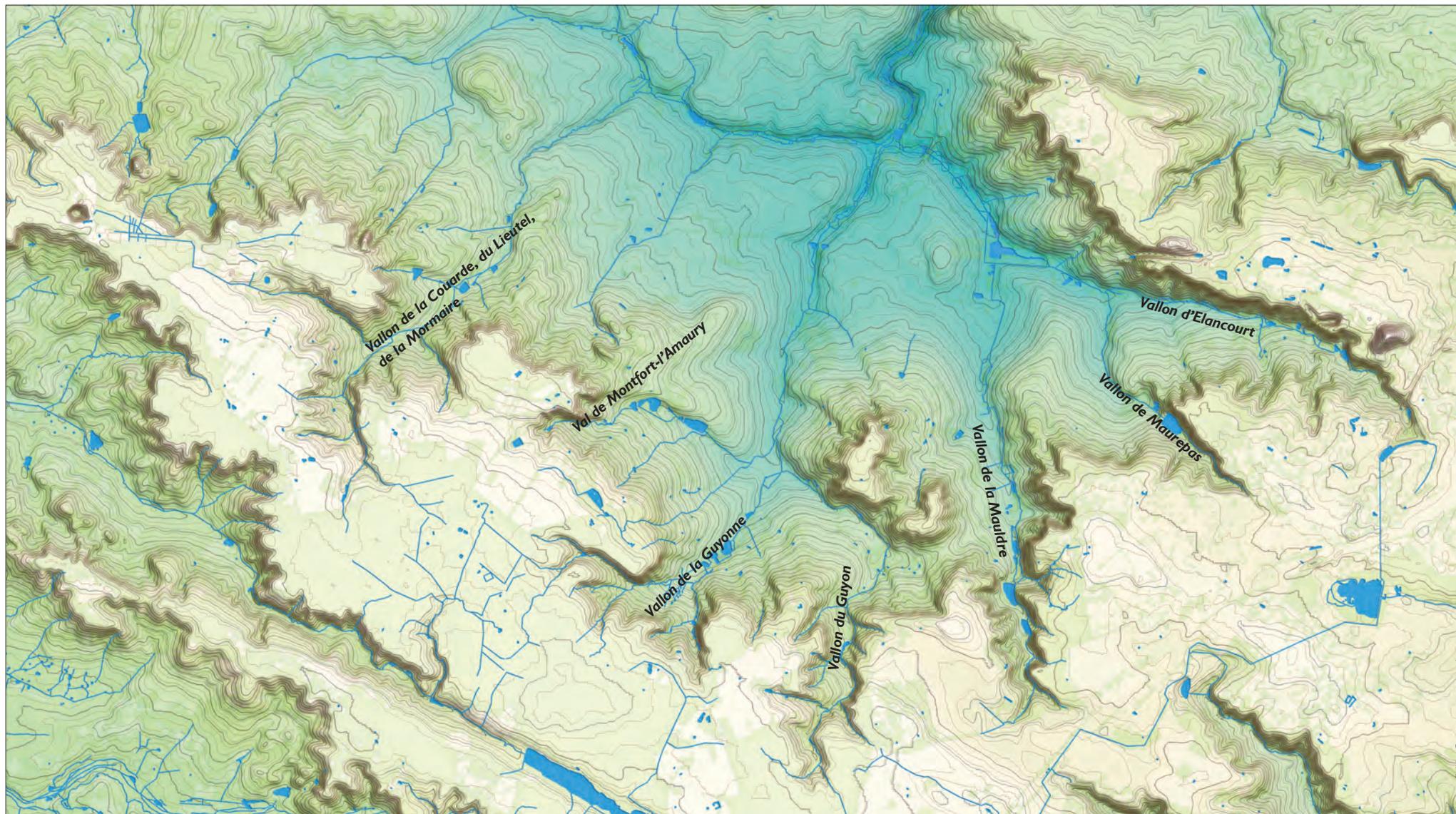
Toutefois, au sein de la plaine agricole et sur les vallons, les lisières sont peu présentes et l'absence de zone de transition entre l'espace cultivé et l'espace forestier ne permet pas aux lisières de remplir les nombreuses fonctionnalités citées ci-dessus. Les constats sont les suivants :

- Une absence d'étagement de la lisière, avec l'absence des trois strates : herbacée, buissonnante, puis arborée avec notamment des essences de lumières (chêne, merisier, charme) ;
- Une absence d'arbustes à fleurs / à fruits / ou à épines, qui présentent des variations de couleurs, textures et odeurs auxquelles les invertébrés sont particulièrement sensibles ;
- Une absence de sinuosité donc une absence de variation d'exposition et de température.



Absence de lisière entre la forêt et l'espace agricole à Montfort l'Amaury

D-DES VALLONS RAYONNANTS AUTOUR DE LA PLAINE OFFRANT DES PAYSAGES PRÉCIEUX ET UN CADRE DE VIE HORS DU COMMUN

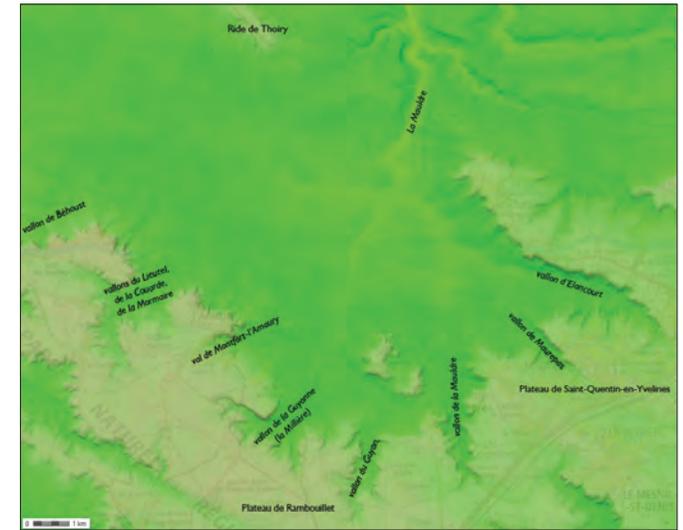


Agence Follier-Gautier paysagistes urbanistes

- ➔ Des inflexions douces composant des paysages intimes
- ➔ Des espaces de respiration entre les bourgs
- ➔ Le maintien d'une mosaïque agricole en rebord de villages
- ➔ Des espaces naturels à haute valeur écologique : Natura 2000, ZNIEFF, SBR et ZIEC
- ➔ Des paysages propices aux usages doux et de loisirs

➔ Des inflexions douces composant des paysages intimes

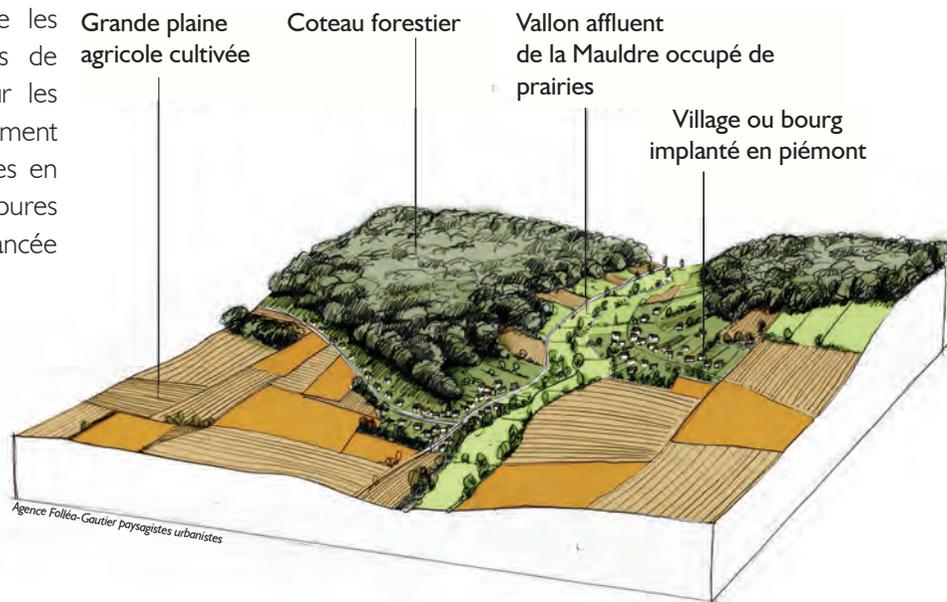
Les multiples ruisseaux, en érodant le rebord du plateau d'Yvelines, ont constitué autant de vallons qui composent des ambiances plus intimistes où se mêlent l'eau (avec quelques étangs aménagés), les bois, les prairies et pâtures, et qui composent aussi des microclimats propices à une flore plus spécifique, mais aussi l'habitat diffus attiré par le caractère pittoresque de ces micro-sites. On compte une petite douzaine de ces sites au fil des coteaux : le vallon d'Elancourt, le vallon de Maurepas, le vallon de la Mauldre, le vallon du Guyon, le vallon de la Guyonne (la Millière), le val de Montfort-l'Amaury, les vallons du Lieutel, de la Couarde et de la Mormaire. Les ondulations douces de ces reliefs, le parcellaire plus resserré et la présence de structures végétales type haie ou bosquet offrent des paysages intimes, d'une grande diversité contrastant avec la vaste ouverture et les vues lointaines de la plaine céréalière.



Vallon de la Mauldre à la Dauberie

➔ Des espaces de respiration entre les bourgs

Ces incisions rayonnent autour de la plaine et scandent les reliefs boisés de sa périphérie. Ils constituent des coupures physiques entre les coteaux et offrent de véritables espaces de respiration entre les bourgs implantés sur les coteaux. La grande biodiversité liée notamment à la présence des rus et de zones humides en fonds de vallon, font également de ces coupures de précieux corridors écologiques face à l'avancée de l'urbanisation.



➔ Le maintien d'une mosaïque agricole en rebord de villages

Aux abords des bourgs, l'occupation des sols présente une diversité de cultures, avec des tailles de parcelles réduites par rapport à la plaine agricole. Les parcelles sont encore maillées de quelques arbres isolés et l'espace réservé aux lisières est bien respecté, permettant un étagement des lisières et une diversité d'essences. Les parcelles de petites tailles permettent d'allier intérêts agronomique et écologique. Une largeur moyenne des parcelles inférieure à 150 mètres permet une diffusion efficace des insectes auxiliaires des cultures depuis les bordures de champ. En effet, dans un contexte de plaine agricole, la biodiversité se concentre aux interfaces entre chaque parcelle ainsi que sur les bandes enherbées à proximité des cultures. Au final, la biodiversité est maximale là où les paysages présentent des mosaïques d'habitats.



mosaïque agricole avec parcellaire de petite taille à St Rémy l'Honoré



le Vallon séparant Méré de Galluis :

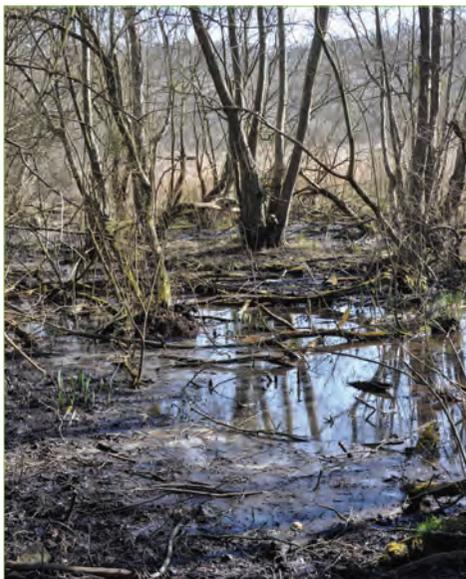
➔ **Des espaces naturels à haute valeur écologique : Natura 2000, ZNIEFF, SBR et ZIEC**

Sur le territoire du Parc, les « Sites de Biodiversité Remarquable » (SBR) sont considérés comme des réservoirs de biodiversité pour la trame verte et bleue. Ces sites renferment les milieux et les espèces les plus rares rencontrés sur le territoire. Certains espaces plus ordinaires tels que les « Zones d'Intérêt Ecologique à Conforter » (ZIEC) constituent des sites où des actions (travaux ou changements de pratiques de gestion) seraient nécessaires afin d'y restaurer toute la richesse écosystémique.

SBR et ZIEC sont à mettre en lien avec les sites Natura 2000 de la forêt de Rambouillet et les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) bien présentes sur le territoire et particulièrement dans les vallons humides. Les sites Natura 2000 sont un réseau de sites naturels à échelle européenne visant à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen tout en conciliant les activités humaines et la protection des milieux naturels. Quant aux ZNIEFF, il s'agit d'inventaires des habitats naturels, de la flore et de la faune sur des espaces naturels.

Ces périmètres d'inventaires et de protection sur le territoire mettent en avant des habitats d'intérêt, et plus particulièrement les zones humides et les secteurs de mosaïques d'habitats. Il s'agit de milieux naturels riches en diversité spécifiques avec des fonctionnalités écologiques fonctionnelles. Ces milieux naturels doivent faire l'objet de protections et de gestions adaptées en priorité.

Ainsi, le territoire porte une responsabilité forte pour la

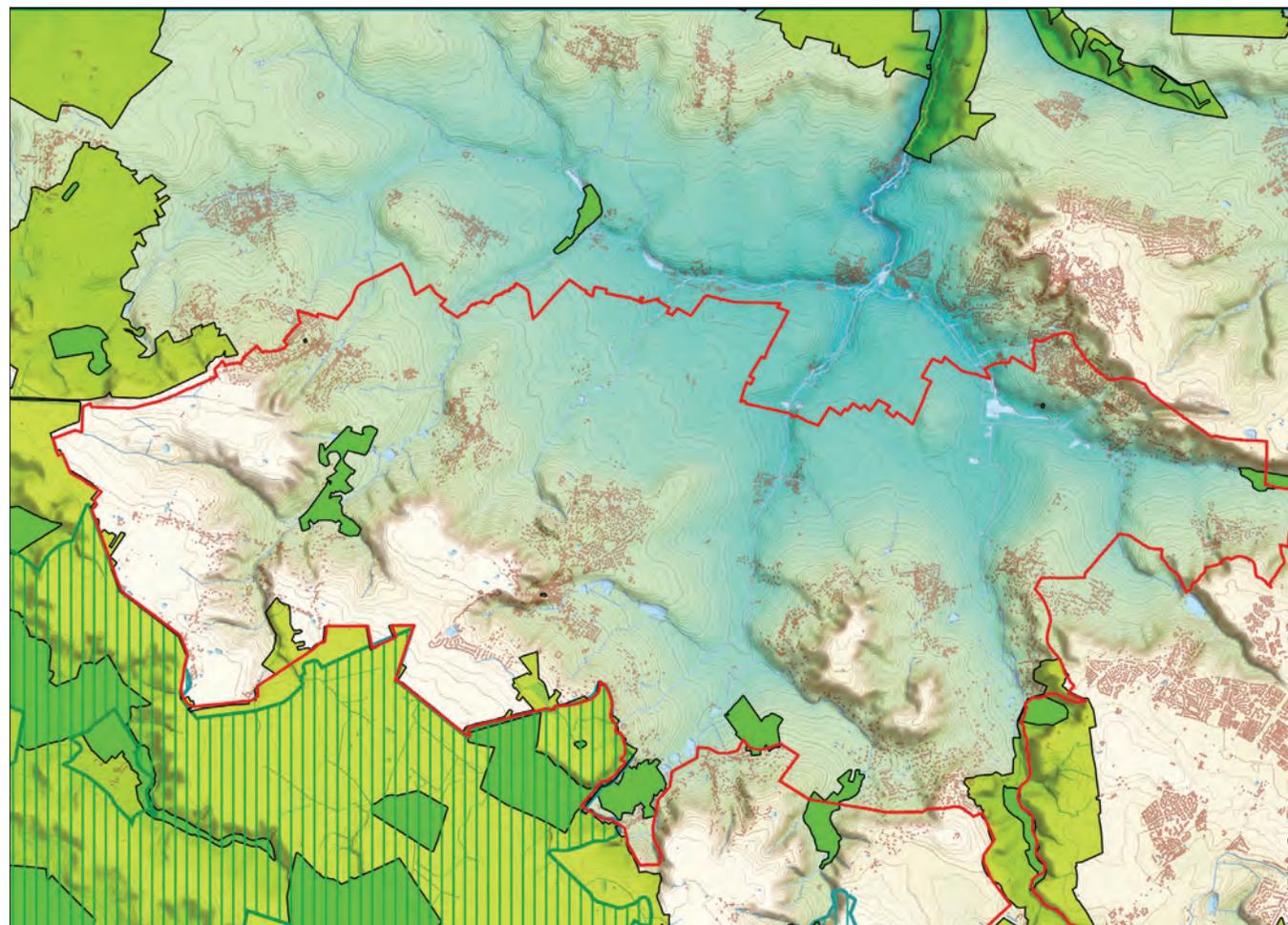


Prairie humide de la Millière, ZNIEFF de type I



Zone bocagère du gros buisson

préservation des espèces protégées et souvent rares au niveau régional qu'on peut y trouver. Citons par exemple un odonate (une libellule), l'Agrion de Mercure, présent dans la ZNIEFF de type I « Zone bocagère du Gros Buisson » sur les communes des Mesnuls. Cette espèce est protégée au niveau régional et assez rare en Ile-de-France. Très sensible aux pollutions organiques de l'eau, l'Agrion de Mercure nécessite un habitat diversifié avec la présence de ripisylves le long des cours d'eau, de fossés en eau ou de mares avec la présence d'une végétation caractéristique pour sa reproduction, ainsi que des haies et prairies pâturées pour se nourrir. Ce type d'habitat est en même temps favorable à d'autres espèces, notamment les oiseaux telle que la Pie-grièche écorcheur, espèce inscrite en annexe I de la Directive Européenne Oiseaux et rare en tant que nicheur en Ile-de-France. Considérée comme un excellent indicateur de la qualité des milieux, la Pie-grièche écorcheur trouve dans ce complexe prairial les conditions optimales pour son maintien : les épineux assurent une protection pour le nid tandis que la matrice herbacée hétérogène fournit les gros insectes qui constituent la base de son régime alimentaire.



➔ Des paysages propices aux usages doux et de loisirs

Situés en retrait de la vaste plaine agricole, ces vallons offrent des paysages précieux et une ambiance intime propices aux usages doux. De nombreux équipements de loisirs sont implantés dans ces secteurs profitant soit du léger relief des vallonnements (golf) soit de la présence des prairies en pied de coteau (Centre équestre et gardiennage de chevaux). En outre, de nombreux chemins ou petites routes peu circulés offrent des itinéraires de qualité pour des promenades à pied, à vélo, ou encore à cheval.



Promeneurs vers la Richarderie (Pontchartrain)

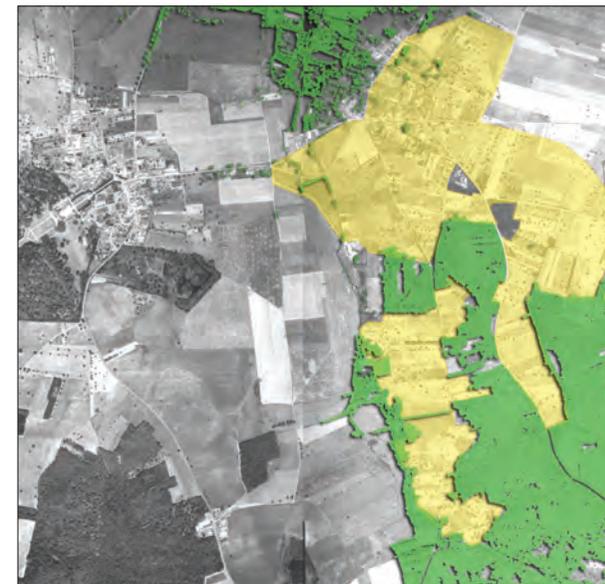
2 - Processus d'évolution marquants :

- ➔ Une fermeture progressive des vallons et coteaux
- ➔ Un nombre important de centres équestres sur le territoire et une diminution des parcelles de pâture

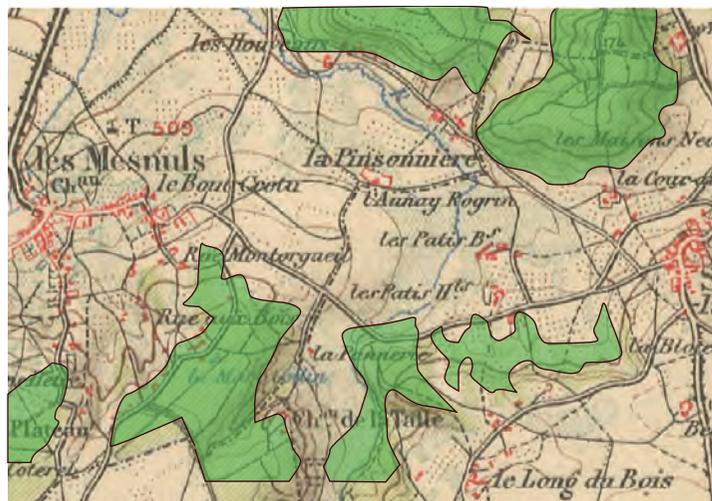
➔ Une fermeture progressive des vallons et coteaux

L'abandon des vignes et des vergers des coteaux ou des prés et pâtures des vallons au cours du 20^e siècle, a contribué, par leur enrichissement, à faire « descendre » la forêt en pied de coteau et dans la plaine, et à favoriser par la suite une urbanisation diffuse : un double processus de fermeture du paysage.

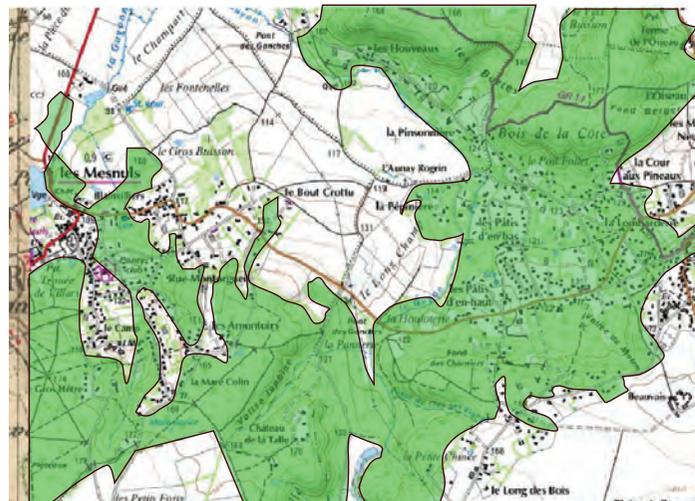
La fragilisation de ces respirations referme les vues sur la plaine et conduit à supprimer les corridors écologiques des coteaux essentiels pour relier les hauteurs à la plaine, les forêts aux espaces agricoles.



Le vallon de la Mauldre - 1949



Le secteur des Mesnuls et de Saint Rémy-l'Honoré en 1906



Le secteur des Mesnuls et de Saint Rémy-l'Honoré en 2013

Souce IGN



Aujourd'hui, les vergers des coteaux ont disparu au profit de l'urbanisation

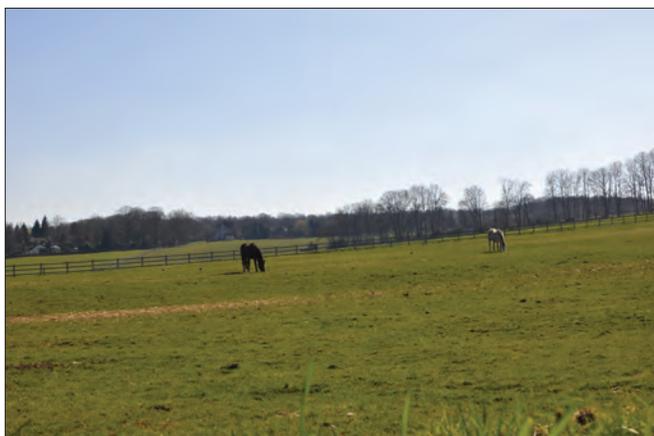
➔ Un nombre important de centres équestres sur le territoire et une diminution des parcelles de pâture

Les prairies naturelles sont des prairies permanentes n'ayant jamais été retournées ni resemées. Tout un cortège floristique très diversifié peut ainsi s'exprimer spontanément et permettre à toute une faune, et notamment aux insectes, de trouver un habitat favorable à leur développement. Sur ces milieux, le pâturage extensif contribue d'autant plus à créer des milieux prairiaux hétérogènes, avec des zones pâturées et des zones de refus. Cette mosaïque au sein d'un même habitat favorise la diversité floristique et faunistique et empêche l'envahissement par les ligneux. La circulation des animaux dans ces zones de pâturage contribue aussi à la dissémination des graines en s'accrochant aux pattes ou à la fourrure et permet un brassage génétique de la flore. Cette dissémination s'appelle « l'exozoochorie ».

Tant qu'il s'agit d'un pâturage extensif, les perturbations sur le milieu sont variées (dans l'espace et dans le temps) et les plantes répondent en conséquence, selon leurs stratégies d'acquisition des ressources ou leurs modes de régénération. Au final, la diversité spécifique est augmentée, les cycles biogéochimiques sont relancés et le fonctionnement global de l'écosystème est réactivé.

Au sein du territoire, les centres équestres sont nombreux avec de nombreuses parcelles allouées aux équins. Beaucoup de centres équestres ne disposent pas de suffisamment de surface pour assurer des rotations régulières et les parcelles sont surpâturées, incapable d'abriter la faune et la flore associées : les plantes n'arrivent pas à reconstituer leurs réserves, elles s'épuisent et finissent par disparaître.

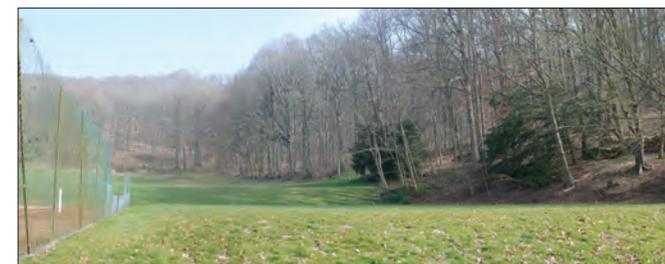
Dans la lutte contre le parasitisme, le surpâturage est un élément important qui augmente les risques d'infestation et de dispersion des parasites. De plus, la majorité des exploitants ont une stratégie médicale pour la gestion du parasitisme et traitent de manière systématique l'ensemble des chevaux chaque année. Ces traitements administrés aux chevaux se retrouvent au niveau des sols par l'intermédiaire de leurs effluents et sont responsables de la diminution des populations de la faune coprophage (bousiers) et de la pédofaune (vers de terre). Cela a pour conséquence une mauvaise dégradation des fèces au sol, mais également un manque en ressources alimentaires pour les animaux prédateurs de la faune coprophage et de la pédofaune.



Les parcelles sur-pâturées, comme ici à Montfrot-l'Amaury, constituent la plupart des ZIEC répertoriées par le plan de Parc.

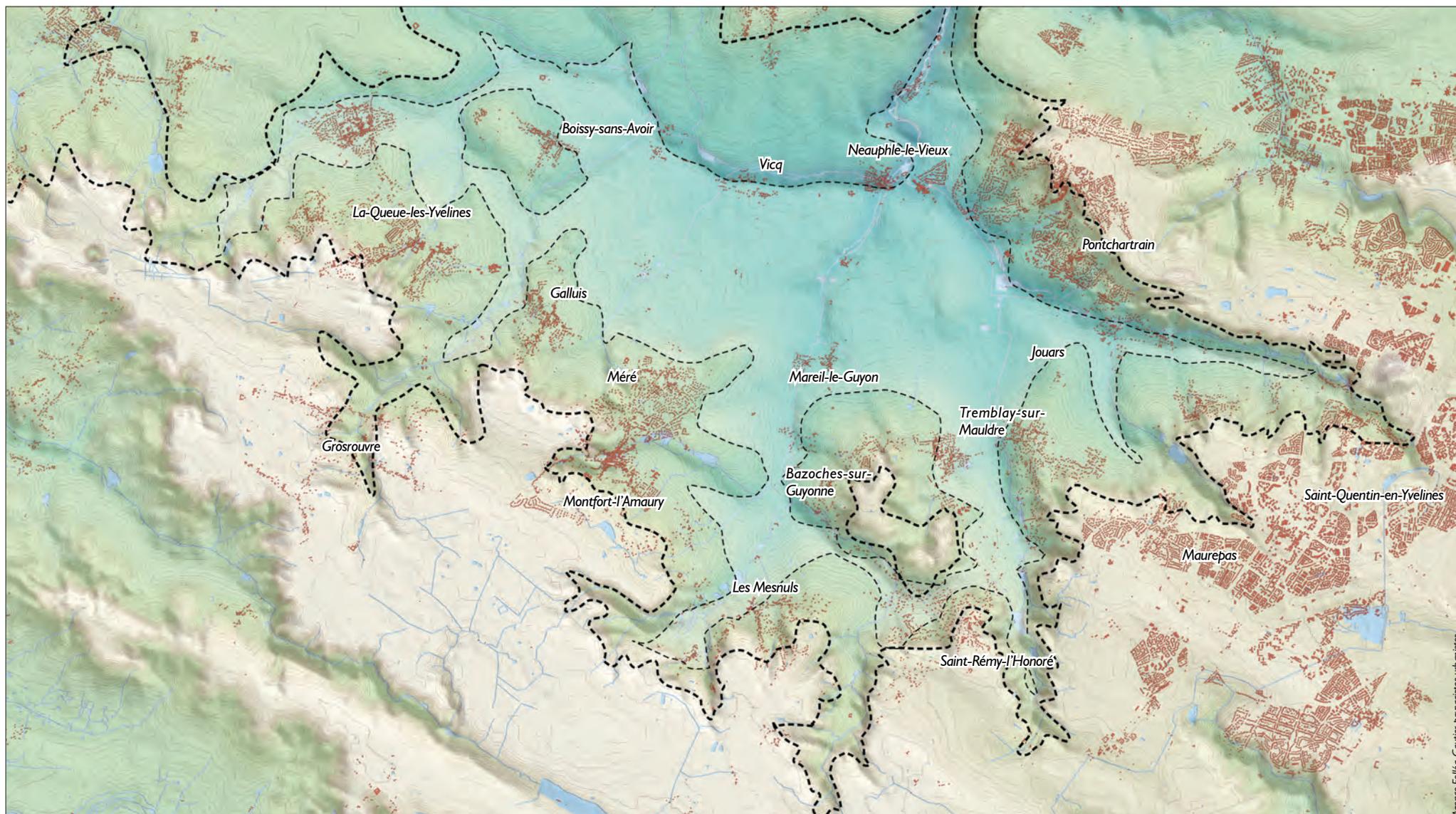
➔ Une absence de gestion écologique sur les espaces de loisirs

Les espaces de loisirs disposent de terrains gérés intensivement et participent à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes par des plantations horticoles. Ces espaces de loisirs peuvent faire l'objet d'une gestion différenciée en fonction des usages, permettant le développement de la flore et la faune tout en répondant aux besoins de loisirs. Ces pratiques sont aussi une occasion de maîtriser les dépenses financières et énergétiques : diminution des pesticides, gestion raisonnée de l'arrosage automatique, récupération de l'eau de pluie, embellissement grâce au fleurissement spontanée des espaces laissés en herbes hautes.



Golf et tennis privés à la Richarderie - Pontchartrain

E - UNE URBANISATION DÉVELOPPÉE AUTOUR DE BOURGS ISOLÉS, EN LISIÈRE DE PLAINE À PROXIMITÉ DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE



I - Caractéristiques paysagères et écologiques :

- ➔ **Un site de tout temps stratégique pour l'implantation humaine**
- ➔ **Un riche patrimoine culturel**
- ➔ **Une implantation des sites bâtis précise le plus souvent en lisère des coteaux boisés et en piémont**
- ➔ **Des cœurs de bourgs de grande qualité**

➔ **Un site de tout temps stratégique pour l'implantation humaine**

La plaine de Jouars a été de tous temps un site stratégique pour l'implantation humaine :

- **Un carrefour d'échanges** comme en témoigne la présence de la cité gallo-romaine Diodorum à la croisée des axes Paris et Dreux/Rouen en est-ouest et Beauvais/Chartes-Orléans en nord-sud. Enfouie sous les terres, elle a été redécouverte à Jouars en 1976 grâce à la photographie aérienne. Elle a été fouillée sur une partie de ses 40 ha à l'occasion des travaux de la déviation de la RN12 dans les années 1990 ; elle fait l'objet d'un programme de recherche depuis 2003, sur le site de la ferme cistercienne d'Ythe.

- **Un site défensif** grâce au relief naturel des coteaux du bassin versant de la Mauldre, comme en témoignent le donjon de Maurepas ou les remparts et la tour d'Anne de Bretagne à Montfort-l'Amaury, édifiés sur les promontoires offerts par le rebord du plateau d'Yveline.

- **Un lieu de villégiature** à partir de la Renaissance grâce à sa proximité avec Versailles et la forêt de Rambouillet, l'attrait de la Plaine de Jouars à Montfort s'élargit progressivement notamment grâce à l'arrivée du train rapprochant la plaine de Paris à partir du milieu du XIXe siècle, puis de la voiture cent ans plus tard.



Reconstitution imagée de Diodorum,
Cité gallo-romaine enfouie sous les terres de Jouars



Les ruines de la tour d'Anne de Bretagne à Montfort-l'Amaury



Le belvédère, maison de Ravel à Montfort-l'Amaury

➔ Un riche patrimoine culturel

Des châteaux, des maisons, des parcs et des jardins remarquables héritage de ces époques successives contribuent ainsi à la richesse patrimoniale de la plaine. A ce patrimoine «savant» s'ajoute un petit patrimoine rural de grande qualité (lavoirs, granges...), réparti en nombre sur le territoire de la plaine, dont la majeure partie mérite d'être restaurée.

Un certain nombre d'éléments de ce patrimoine font l'objet d'une inscription ou d'un classement au titre des Monuments historiques.

Conscients de la valeur du cadre de vie offert et de la pression qui s'y exerce, les élus et acteurs du secteur ont mis en place des dispositions de protection et de préservation (ZPPAUP à Montfort l'Amaury, sites inscrits ou classés, inscription ou classement au titre des monuments historiques...). Un projet de classement de la plaine agricole au titre de la loi sur les sites a également été amorcé mais reste en suspend pour le moment.

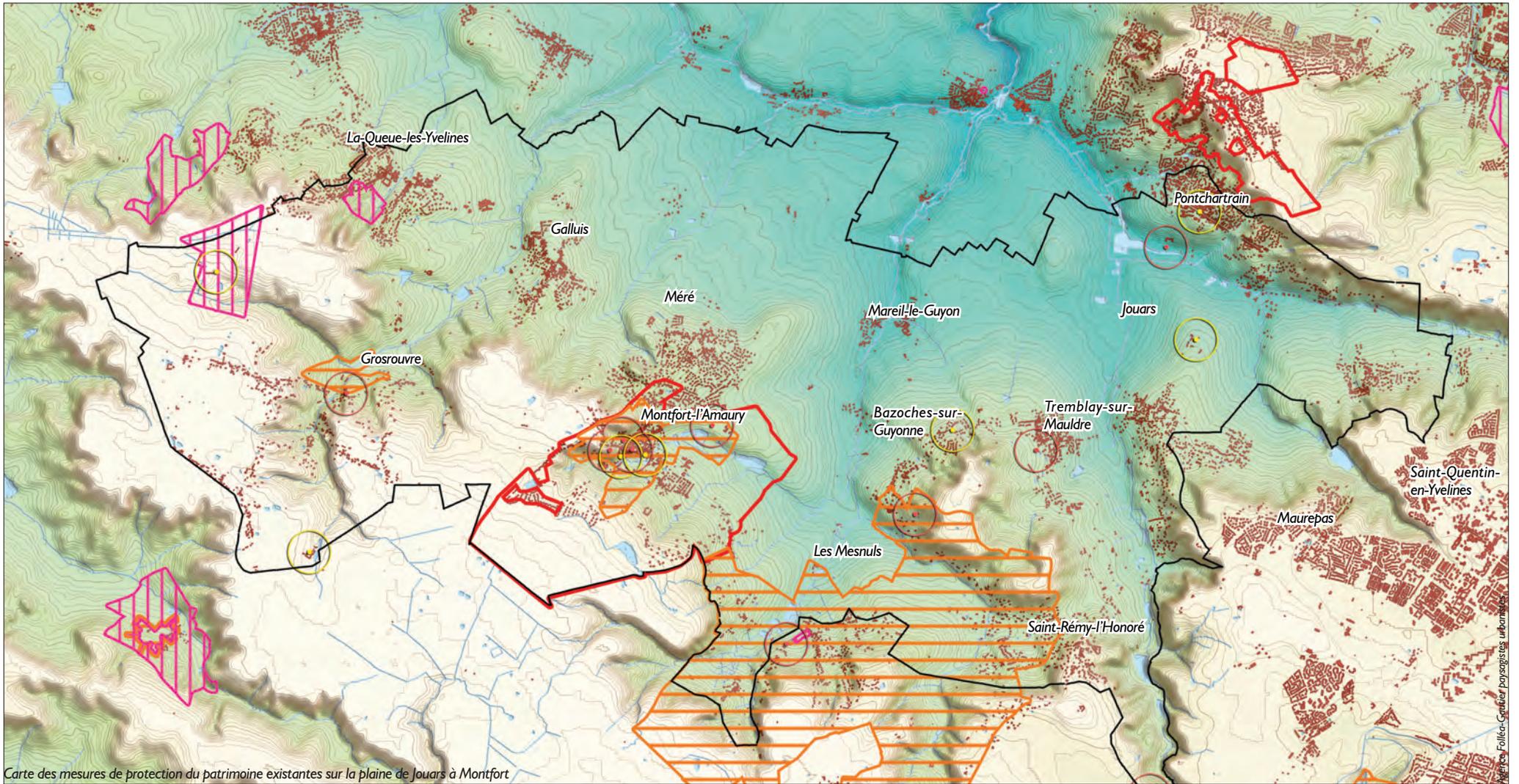


Perspective du château de Jouars-Pontchartrain, tracée par Le Nôtre, relie la plaine et le coteau

Source IGN



Le château des Mesnuls, bien visible grâce à la route RD 191 qui passe devant de façon soignée



Carte des mesures de protection du patrimoine existantes sur la plaine de Jours à Montfort

-  Site inscrit
-  Site classé
-  ZPPAUP
-  Monument Historique inscrit / Monument Historique classé + périmètre de 500m
-  Monument Historique inscrit / Monument Historique classé + périmètre de 500m

➔ **Une implantation précise des sites bâtis, le plus souvent en lisière des coteaux boisés et en piémont**

Les sites bâtis se sont implantés d'une façon très précise par rapport au relief de la plaine. On distingue ainsi trois grands types de sites bâtis dans le périmètre d'étude :

- **les villages perchés** sont situés en rebord de plateau, ils dominent la plaine comme Saint-Rémy-l'Honoré ou Montfort-l'Amaury.

- **Les villages de piémonts** sont postés de façon régulière sur les coteaux à une altitude constante d'environ 120m profitant de la présence d'une ligne de sources, évitant les terrains inondables et épargnant les meilleures terres du cœur de plaine. Les vallons offrent des espaces de respiration et de recul entre les noyaux villageois mettant en scène la co-visibilité entre les bourgs. Ce cas concerne la grande majorité des villages : Bazoches-sur-Guyonne, le Tremblay-sur-Mauldre, Méré...

- **Les villages isolés en plaine agricole** comme Jouars ou Mareil-le-Guyon sont installés sur de petits ressauts de relief, les mettant à l'abri des inondations.

La plupart des villages sont structurés autour d'un noyau villageois et de hameaux de plus petite taille, associés aux fermes ou aux moulins. Les formes urbaines sont souples, finement adaptées au relief, en structure linéaire avec les maisons à l'alignement de la rue, soit parallèle soit perpendiculaire.



Noyaux villageois et hameaux :



Montfort-l'Amaury



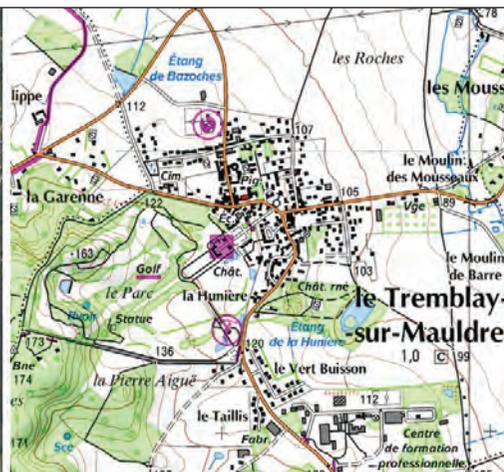
La Richarderie (Pontchartrain)



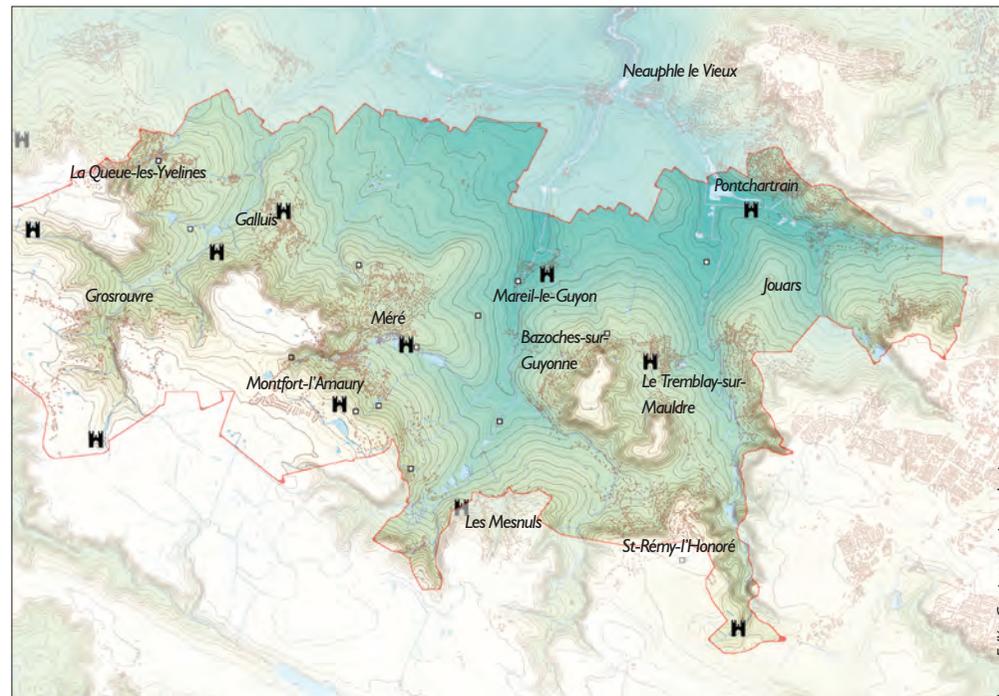
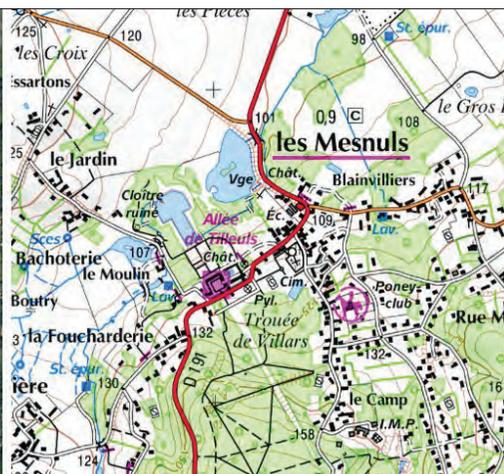
Jouars



Perspective du château du Tremblay-sur-Mauldre



Perspective du château des Mesnuls



Implantation précise des châteaux en rebord de plaine, à proximité des centre-bourgs

Agence Follier-Gautier paysagistes urbanistes

L'implantation des châteaux n'est également pas due au hasard et tisse un lien intime avec le relief et le paysage environnant. En ce sens, les châteaux ne constituent pas uniquement des éléments bâtis remarquables marquant de leur présence les villages, mais sont également de véritables sites dialoguant avec le grand paysage à travers leur implantation, leur orientation leurs perspectives. Ainsi la perspective remarquable du château de Pontchartrain, tracée par Le Nôtre en 1693, relie le château, au vallon du ru d'Elancourt et au plateau.

➔ Des cœurs de bourgs de grande qualité

La réhabilitation en général très soignée des centres villages et du bâti traditionnel, la présence de maisons de bourg remarquables marquées par la diversité de leurs matériaux (déclinaison de calcaire, meulière, brique reflétant la richesse du sous-sol), de grands jardins introduisant une ambiance végétale appréciable concourent à constituer des cœurs villageois au charme particulier.

Montfort-l'Amaury, qui se revendique comme « une petite ville à la campagne » offre encore aujourd'hui cet avantage rare d'être à la fois urbaine, patrimoniale et inscrite dans un cadre de nature assez préservé. Son caractère urbain médiéval témoigne de son importance passée pour la plaine de Neauphle, que la petite ville défensive commandait. Les parcs, leurs murs et leurs frondaisons boisées assurent encore la transition entre espace bâti et espace agricole.

Le village des Mesnuls a une dimension plus rurale mais présente une vraie richesse patrimoniale.



Rue étroite à Montfort-l'Amaury



Lézard des murailles et flore associée sur un muret de pierre à joint de mortier

Des bâtiments accueillant une faune anthropophile

Les bâtiments peuvent constituer des abris pour la faune et la flore et présenter des impacts positifs sur certaines espèces comme les chauves-souris, les oiseaux, les reptiles ainsi que quelques petits mammifères, de par la présence de recoins et de rebords (corniches, rebords de fenêtres, balcons) favorise l'installation de certaines espèces ; le choix de matériaux rugueux ou avec des anfractuosités (bois, pierres) facilitant l'établissement de certaines espèces ; l'aménagement végétal des surfaces types toitures, façades, terrasses ou balcons et qui participent ainsi au maillage vert de la ville.

Les châteaux et les églises sont particulièrement importants sur le territoire puisque les églises de la Queue les Yvelines et de Monfort l'Amaury, ainsi que le Château de Jouars abritent les seules colonies de parturition connues actuellement en région Ile-de-France pour le Grand Murin et le Murin à oreilles échancrées, deux chauves-souris menacées inscrites à l'annexe II de la Directive Européenne Habitats/Faune/Flore.



Maison de meulière (Pontchartrain)



Centre-bourg de Méry



Château de Jouars, les deux seules colonies en région IDF de Murin à oreilles échancrées (l'autre à la Queue les Yvelines) + clocher de Montfort l'Amaury : seule nurserie connue en IDF de Grand Murin

2 - Processus d'évolution marquants :

- ➔ **Une attractivité résidentielle renforcée au cours des dernières décennies**
- ➔ **Un habitat individuel diffus fragilisant les paysages de la plaine**
- ➔ **Une absence d'interface entre extensions urbaines et espace agricole**
- ➔ **Une banalisation des paysages villageois**

➔ **Une attractivité résidentielle renforcée au cours des dernières décennies**

L'attractivité résidentielle ancienne de la plaine de Jouars à Montfort s'est considérablement renforcée au cours des dernières décennies. Offrant un cadre de vie «rural» de grande qualité tout en restant proche et en conservant un accès facile à la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et à l'agglomération parisienne, ce secteur subit une forte pression urbaine sur son territoire. L'urbanisation récente largement dominée par l'habitat individuel, reste cependant encore discrète et relativement rassemblée autour des noyaux anciens.



Implantation discrète du hameau des Houveaux dans la frange boisée- depuis la Pépinière en contrebas de Saint-Rémy-l'Honoré.

➔ **Un habitat individuel diffus fragilisant les paysages de la plaine**

Certains secteurs sont cependant fragilisés par cette urbanisation ne prenant pas en compte les sites bâtis d'origine ni le relief sur lequel elle s'implante.

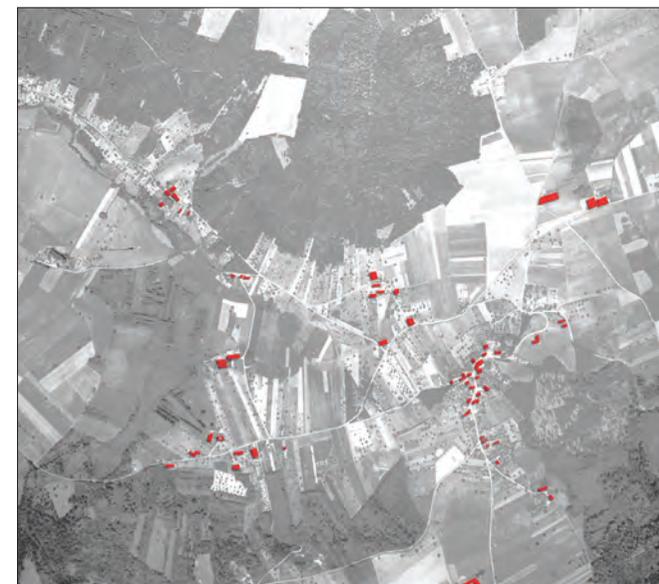
Les pentes et piémonts qui portaient autrefois des vignes, des vergers, des cultures garantissant l'ouverture des coteaux, ont vécu un puissant phénomène d'abandon, conduisant à l'enfrichement puis au boisement spontané des parcelles. L'attractivité de ces secteurs pour l'habitat a par la suite donné lieu à l'urbanisation diffuse que l'on connaît, souvent « justifiée » par l'absence de mise en valeur économique de ces terres.

Ces opérations, ont aggravé sur certains secteurs la fermeture du paysage par la privatisation des vues, le bâti, les clôtures et les frondaisons des jardins privés mais aussi supprimé certaines continuités d'espaces ouverts garantes du bon fonctionnement des corridors écologiques constitués par les vallons.

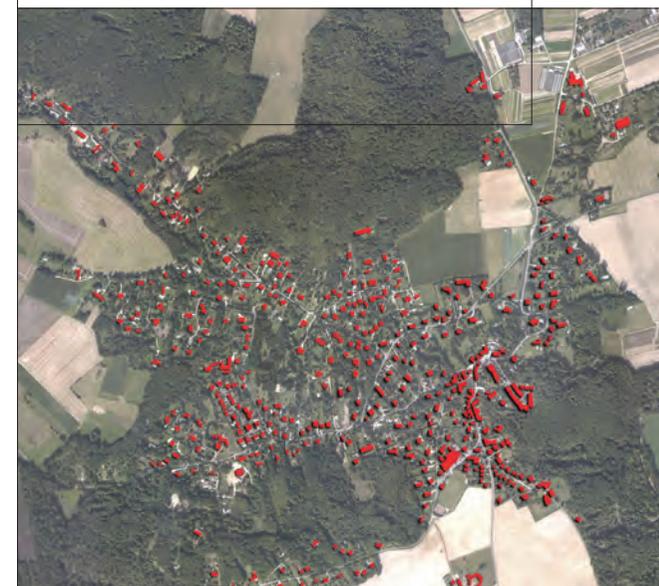
La diffusion d'une urbanisation composée de maisons individuelles isolées sur de grandes parcelles, ou l'implantation de nouvelle maisons peu regardantes sur le contexte et le relief dégrade les paysages de la plaine rend confuse la lecture des unités villageoises. Ce phénomène contribue également à surconsommer un espace rare et précieux, pour l'agriculture comme pour les milieux naturels et boisés.



Extension récente à Saint-Rémy-l'Honoré en fond de vallon



Saint-Rémy-l'Honoré- 1949



Saint-Rémy-l'Honoré- 2013

Source IGN

Une absence d'interface entre extensions urbaines et espace agricole

Alors qu'historiquement le bâti s'imbriquait avec ses jardins potagers, vergers et vignes, dans un fondu enchaîné très progressif avec l'espace agricole, aujourd'hui l'optimisation des parcelles agricoles mais aussi des parcelles privées a conduit à la perte de ces zones de transition entre cultures et bâti. Cette «durcification» des lisières bâties s'observe également dans la composition des nouvelles extensions qui organisent peu de relation entre espace agricole et espace bâti : l'absence de traitement particulier de la façade bâtie en frange de l'espace cultivé, de continuité visuelle (percée cadrages) ou physique (cheminement) organisant les nouveaux quartiers, et l'absence d'usage particulier conduisent à une juxtaposition brutale entre le bâti et espace agricole et à une disparition de ces espaces de transition si riche d'un point du paysage, de l'écologie et des usages.



Interface pauvre en un jardin privé et espace agricole à Chennevières (Jouars-Pontchartrain)



Une interface inexistante entre parcelles bâties et parcelles cultivées au Tremblay-sur-Mauldre.



Une coupure d'urbanisation précieuse offrant des vues lointaines en entrée de bourg au Tremblay-sur-Mauldre

➔ Une banalisation des paysages villageois

L'apparition de nouvelles implantations bâties ne prenant pas en compte le relief participe à déstructurer le paysage bâti : perturbation de la topographie naturelle et perte de l'équilibre du paysage bâti, disparition des vues... Le choix de certains matériaux ou des clôtures peu valorisants ou encore de palettes végétales standardisées pour les haies et jardins contribuent à dévaloriser et uniformiser les paysages des bourgs : les haies de thuyas notamment, très courantes sur le territoire, appauvrissent les paysages et l'écologie au sein des villages.

Chaque parcelle privée participe à la composition d'ensemble du paysage villageois et à son identité : il est donc important de favoriser à l'échelle de la parcelle, des choix d'aménagement s'insérant harmonieusement dans le contexte environnant, pour fabriquer des paysages de proximité de qualité, et garant d'un maintien d'une diversité écologique.

Une rénovation des bâtis sans prise en compte de la faune anthropophile La faune anthropophile a particulièrement souffert au cours des dernières décennies de la rénovation hermétique des bâtiments, des murets et des grands édifices comme les églises et les châteaux. Cette faune spécifique y trouvait des conditions propices à sa reproduction, parfois dans de simples interstices de maçonnerie.

Montfort-l'Amaury et Saint-Léger-en-Yvelines attire particulièrement l'attention : bien qu'apparemment encore riches en milieux favorables, une centaine d'espèces de flore mentionnées sur les communes avant 1900 n'ont pas été revues depuis.

1. Muret jointoyé au ciment à Montfort l'Amaury



2. Nouvelle opération bâtie à Bazoches sur Guyonne



3. Les haies continues et opaques de thuyas et la large emprise minérale dévalorisent cette séquence du hameau de Chennevières (Jouars Pontchartain)



4. Des essences horticoles banalisent cette haie de Bazoches-sur-Guyonne

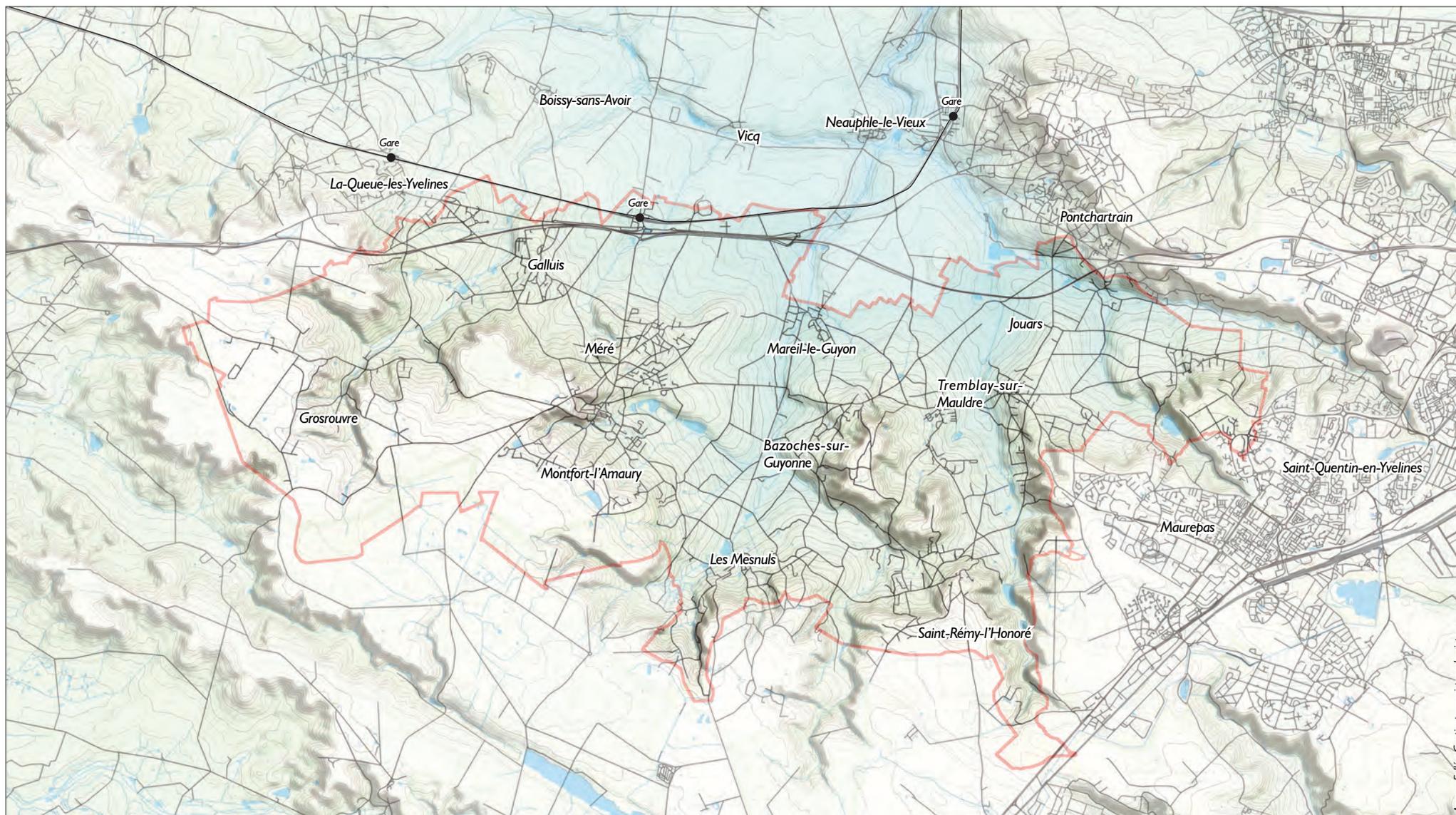


5. Maison hermétique à l'installation de la faune anthropophile à St Rémy l'Honoré

L'absence de gestion intégrée des eaux pluviales dans le tissu urbain, (espaces publics, bâti neuf ou rénovations) contribue à fragiliser l'intégrité des cours d'eau et participe à la disparition de niches écologiques pour la faune et la flore (que pouvaient représenter, par exemple, les mares ou les petits points d'eau au sein des villages...)



F - UN MAILLAGE DE ROUTES ET DE CHEMINS HIÉRARCHISÉ, RELIÉ À L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE PAR LA RN 12



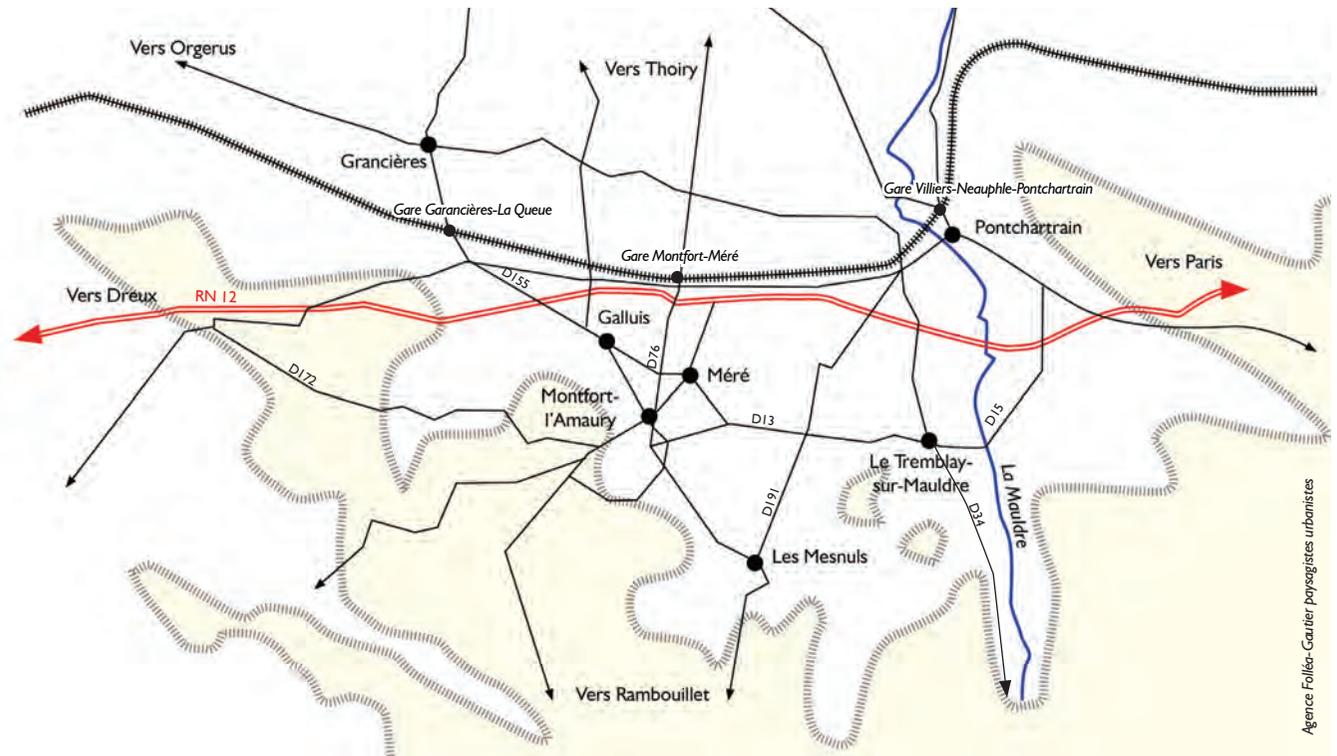
- ➔ Une plaine bien desservie par les infrastructures
- ➔ Des routes de qualité s'insérant dans le paysage de la plaine
- ➔ Un maillage important de liaisons douces entre les zones habitées et les espaces naturels
- ➔ Une insertion discrète de la RN 12 sur ses séquence en déblais
- ➔ La RN 12 et la voie ferrée, dernières continuités prairiales de la plaine agricole

➔ Une plaine bien desservie par les infrastructures

La focalisation du réseau hydrographique de la plaine vers son exutoire nord-est se retrouve dans les tracés des infrastructures de transport : elles aussi tendent largement à rayonner depuis le secteur Neauphle-Pontchartrain, dont le fonctionnement routier, autour du lieu-dit Le Pontel, s'en retrouve complexifié et la pression d'urbanisation renforcée. Le réseau d'infrastructures desservant la plaine est dominé par un axe transversal est/ouest reliant Paris à Dreux avec le passage de la RN 12 et de la voie ferrée qui dessert la plaine par trois gares : Neauphle, Montfort-l'Amaury-Méré et La-

Queue-les-Yvelines. Ces axes, en rapprochant la plaine de Paris, Versailles et Saint Quentin en Yvelines, renforcent son attractivité.

Les routes départementales D155, D76, D191, D34, D15, orientées nord sud, assurent le relais entre ces axes principaux et les vallons situés au sud, en traversant la plaine agricole. Un réseau de petites routes de desserte locale sinuant sur les reliefs des coteaux et vallons, complètent ce maillage.



➔ **Des routes de qualité s'insérant dans le paysage de la plaine**

Des alignements de platanes accompagnent certains segments de routes historiques (alignement de platanes sur la RD15 à Jouars, alignement de peupliers sur la RD912 à Pontchartrain). Ces structures marquent le grand paysage ouvert de la plaine et redonnent de la qualité aux territoires traversés : l'alignement de platanes de l'ancienne RN12 est un atout essentiel pour structurer la traversée de la zone d'activité située à l'entrée de la-Queue-lez-Yvelines. Une séquence replantée récemment sur la RD 155, remet en valeur l'entrée de bourg de Méré.



Alignement de platanes sur l'ancienne RN 12 (La-Queue-lez-Yvelines)



L'alignement accompagnant l'entrée de bourg de Méré



L'alignement remarquable de platanes de Jouars, élément repère dans le paysage de la plaine

Les routes de desserte sillonnant les vallons et coteaux sont particulièrement intéressantes pour découvrir ces précieux territoires : suivant soigneusement les reliefs, d'une emprise étroite, elles sont aménagées de façon minimale (enrobé, bas côté enherbé) et s'insèrent d'autant plus discrètement dans le paysage. Une «route paysage» permet de relier ainsi les différents bourgs implantés sur les piémonts en donnant à voir une diversité d'ambiances et de paysages. Elle s'inscrit finement dans la topographie, traversant successivement les vallons et coteaux, alternant les situations à couvert dans les boisements ou en balcon sur la plaine, elle donne également des clés de lecture sur l'organisation des paysages en lisière de plaine.



Une séquence de la «route paysage» entre Méré et Galluis

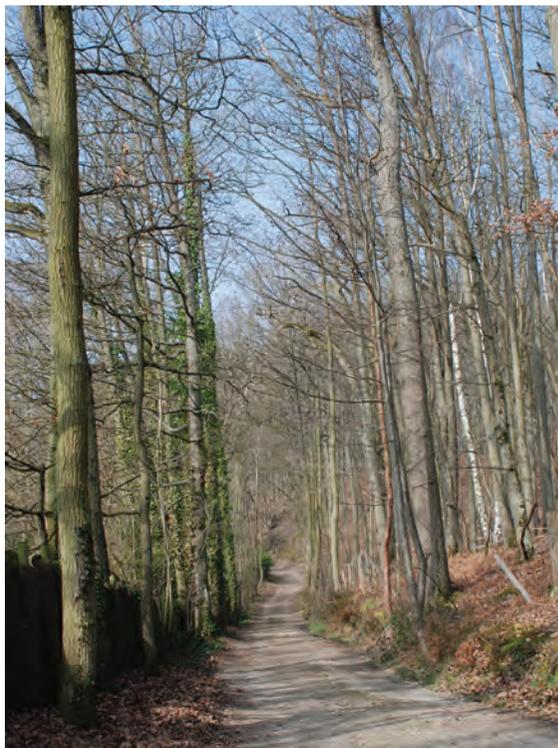


Une route paysage traversant des séquences paysagères variées

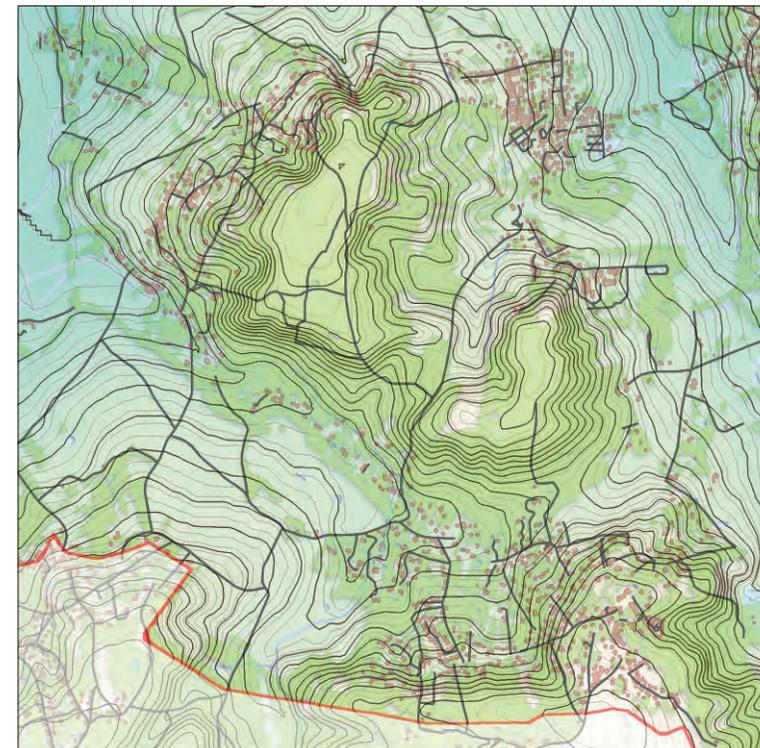
➔ **Un maillage important de liaisons douces entre les zones habitées et les espaces naturels**

Malgré un front bâti relativement continu au sein des zones urbanisées, on observe la permanence d'un réseau de sentiers piétons maintenant une grande perméabilité entre les zones bâties et les espaces naturels et contribuant au caractère pittoresque des bourgs.

Le maillage important des chemins et petites routes peu circulées des vallons constitue un support privilégié pour les liaisons douces ouvrant des itinéraires vers les zones boisées et la plaine agricole. Le tracé du GR 1 emprunte ainsi successivement de petites routes ou chemins pour relier le plateau, les coteaux et Montfort-l'Amaury avant d'amorcer la traversée de la plaine en direction de Neauphle-le-Vieux. Cependant, la simplification du parcellaire agricole et l'absence de continuité praticable accompagnant les cours d'eau réduisent les possibilités de cheminement à travers l'espace cultivé



Départ de chemin forestier vers la Richarderie (Pontchartrain)



Une maillage dense de chemins et petites routes autour du Tremblay et du vallon de la Mauldre



Chemin en balcon sur la plaine à Bazoches-sur-Guyonne



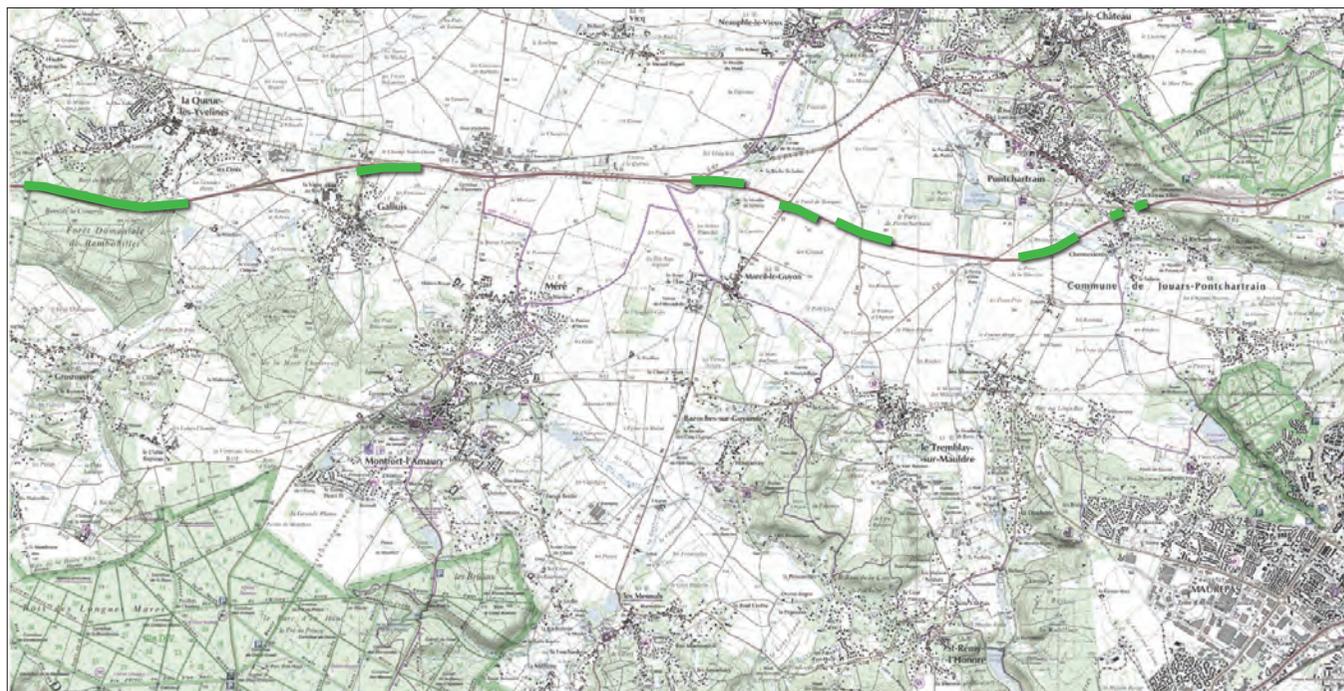
Sente - Hameau de Chennevières (Pontchartrain)

Une insertion discrète de la RN 12 sur ses séquences en déblais

Malgré l'impact important de cette infrastructure au caractère autoroutier sur le paysage rural de la plaine, certaines séquences traitées en déblais restent très peu perceptibles et préservent le paysage de la plaine. C'est notamment le cas aux abords de l'emblématique alignement de platanes de la route de Jouars.



Traversée de l'alignement de platanes de Jouars par la RN12



Séquence en déblais de la RN 12

La RN 12, à peine perceptible dans le paysage



Vue depuis Jouars, vers le nord et la RN12

➔ La RN 12 et la voie ferrée, dernières continuités prairiales de la plaine agricole

Les infrastructures de transport et leurs dépendances vertes ont un impact important sur les continuités écologiques mais peuvent aussi participer à la reconnexion de certains milieux grâce aux talus herbacés et aux alignements d'arbres.

Au sein des paysages d'agriculture intensive, la diversité floristique est concentrée sur les bords des champs, les bosquets et les bords de route. Avec le déclin des surfaces prairiales semi-naturelles en France, les accotements routiers et les talus ferroviaires gérés de manière extensive forment des habitats alternatifs d'autant plus importants pour de nombreuses espèces d'insectes.

Ainsi, la largeur des bords de route est positivement corrélée avec :

- Le nombre d'espèces de papillons observés sur les bords de route ;
- Le maintien d'un habitat de qualité pour les insectes pollinisateurs ;
- le peu de sortie de la bande enherbée quand elle est large et donc une diminution du risque de collision ;
- Le maintien des populations de musaraignes, prédateurs des gastéropodes qui sont eux des ravageurs des cultures ;
- La réduction du nombre de collision entre les véhicules et les grands mammifères (cf. guide SETRA)

➔ Des infrastructures pouvant être le support d'une biodiversité

A condition d'être gérés extensivement, les accotements, les fossés, les bandes enherbées mais aussi les pieds de pylône et les délaissés de route et de voies SNCF peuvent constituer des refuges alternatifs pour la faune et la flore. Au sein d'une plaine agricole pauvre en élément structurant, ces infrastructures sont une opportunité de rétablissement des continuités écologiques entre des espaces naturels de qualité en permettant la diffusion des espèces.



Talus herbacés de la RN 12 et de la voie ferrée / Pylône électrique dans une parcelle agricole aux Mesnuls et la D34 sur le plateau agricole à St Rémy l'Honoré

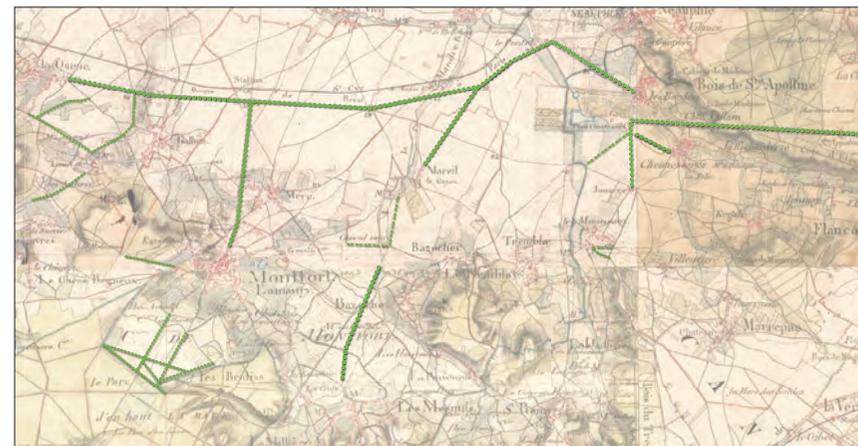
- ➔ **La disparition du végétal associé aux routes**
- ➔ **Un impact visuel et sonore fort de la RN 12, malgré une discrétion des séquences en déblais dans le paysage.**
- ➔ **Des emprises fragilisées aux abords de la RN 12 et de la voie ferrée, particulièrement lisibles dans le territoire**
- ➔ **Des déplacements largement dominés par la voiture, liés au caractère résidentiel de la Plaine**
- ➔ **Des déplacements alternatifs à la voiture encore peu valorisés pour les trajets quotidiens**
- ➔ **Des infrastructures pouvant être le support d'une biodiversité**



D 23 à la sortie de Bazoches, en direction de la ferme d'Yte

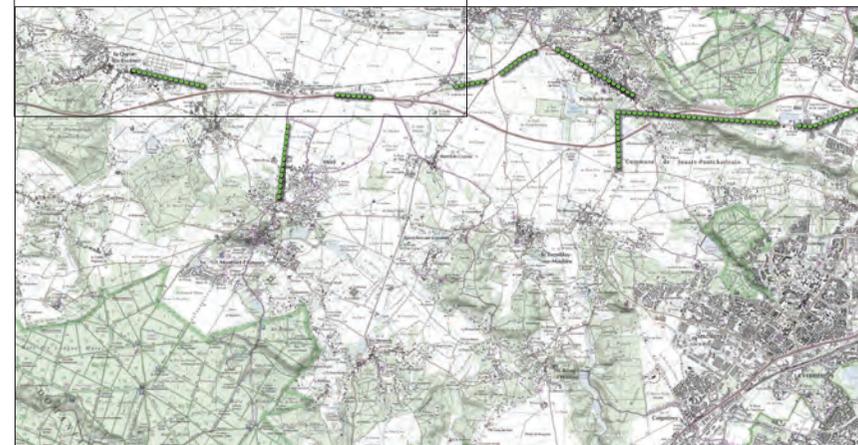


D 191 - au nord de Mareil-le-Guyon



Carte d'Etat major 1820

(source IGN)



Carte IGN 2013

(source IGN)

➔ **La disparition du végétal associé aux routes**

Les cartes d'Etat-Major montrent que les alignements d'arbres associés aux routes sont les témoins d'une trame arborée bien plus étendue, aujourd'hui disparue. La perte de ces structures végétales contribue à appauvrir la trame verte de l'espace agricole et à rendre monotones les paysages des abords des routes et de la plaine. La récente plantation de l'alignement en entrée de ville à Méré, témoigne de la volonté de restaurer ces structures.

➔ **Un impact visuel et sonore fort de la RN 12, malgré une discrétion des séquences en déblais dans le paysage.**

Malgré une certaine discrétion des séquences en déblais, la RN 12 a néanmoins un impact fort sur le territoire de la plaine tant d'un point de vue du bruit, les rumeurs de la RN 12 créent un fond sonore continu jusqu'au creux des vallons, que physique : cet axe constitue une réelle coupure au sein du territoire de la plaine, parfois renforcée par la présence de plantations peu valorisantes (vers Galluis et La-Queue les Yvelines).

Cet axe est difficilement franchissable notamment par les piétons, les espaces réservés étant très étroits, et les parcours compliqués à travers les multiples giratoires liés aux échangeurs (comme à l'entrée de la gare de Montfort-l'Amaury-Méré).



la RN12, rupture écologique majeure et absence de passage faune aménagée (exemple d'un pont routier à la Queue les Yvelines qui pourrait faire l'objet d'un réaménagement)



Une association peu valorisante de thuyas et peupliers souligne le passage de la RN12



Des ouvrages routiers peu qualitatifs, laissant peu de place au piéton



➔ **Des emprises fragilisées par l'urbanisation aux abords de la RN 12 et de la voie ferrée, particulièrement lisibles dans le territoire**

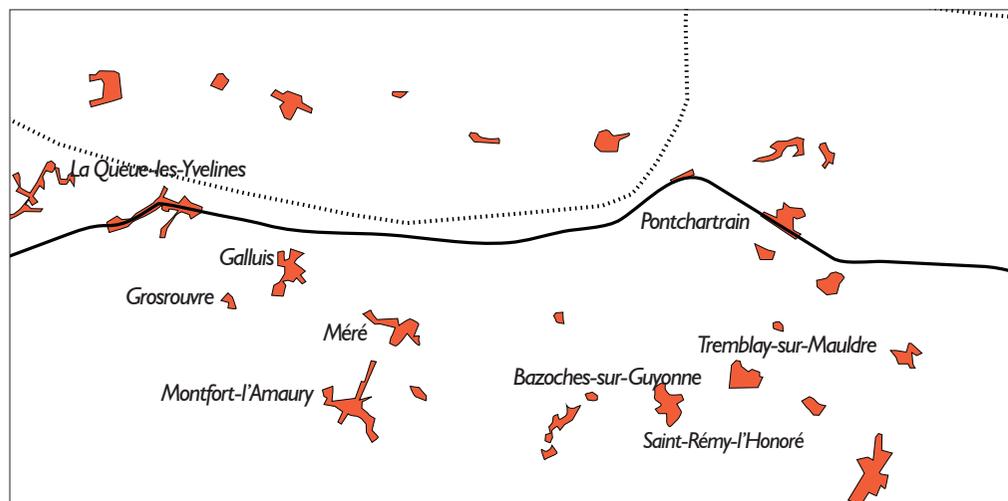
Parmi les processus d'évolution liés aux routes, l'un des plus marquants est sans doute l'apparition d'une urbanisation banalisée et de zones d'activités liées à la proximité de la RN12 ou de la voie ferrée, principaux axes de connexions favorisant les échanges et déplacements vers Dreux ou vers l'agglomération parisienne. Contrairement aux voies de dessertes locales, la RN 12 n'a pas entraîné une urbanisation continue et linéaire le long de son tracé mais a favorisé des extensions urbaines à proximité de ses trois points d'accès : La-Queue-les-Yvelines/Galluis, Gare de Méré, Le Pontel-Pontchartrain. La bande située entre la voie ferrée et la RN 12 est particulièrement fragilisée notamment en entrée de ville de La-Queue les Yvelines et aux abords de la gare et ZA de Montfort-l'Amaury-Méré.



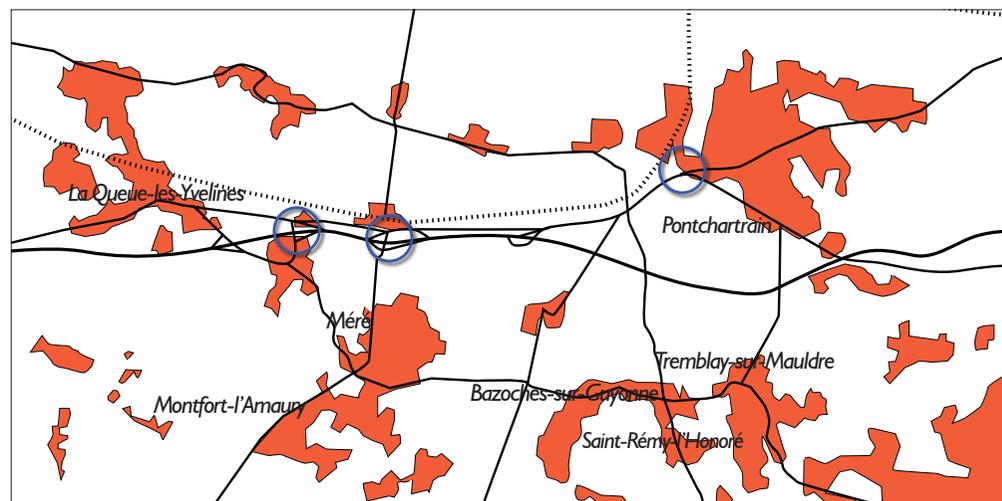
Les abords peu valorisants de la gare de Montfort l'Amaury-Méré



Vue sur la ZA de Méré depuis la sortie du bourg de Méré



1906



2013 - Trois zones fragilisées par l'urbanisation commerciale à proximité de l'infrastructure

➔ **Des déplacements largement dominés par la voiture, liés au caractère résidentiel de la Plaine**

L'urbanisation résidentielle du territoire de la plaine de Jouars aggrave la dépendance à la voiture individuelle. Une des conséquence directe est la difficulté de circulation dans les bourgs aux heures de pic de fréquentation, et une problématique de stationnement prégnante dans certains centres de village ou à proximité des gares où les parkings sont actuellement saturés durant la journée.

Cette prédominance de la voiture se fait également ressentir à travers le caractère routier ou technique de certains aménagements d'espaces publics (bordures béton enrobé, élargissements de chaussée, abattages d'arbres, équipements routiers de sécurité banalisants, ...) au sein des villages.



Saturation du centre-bourg de Saint-Rémy l'Honoré



Aménagement d'un parking aux Mousseaux



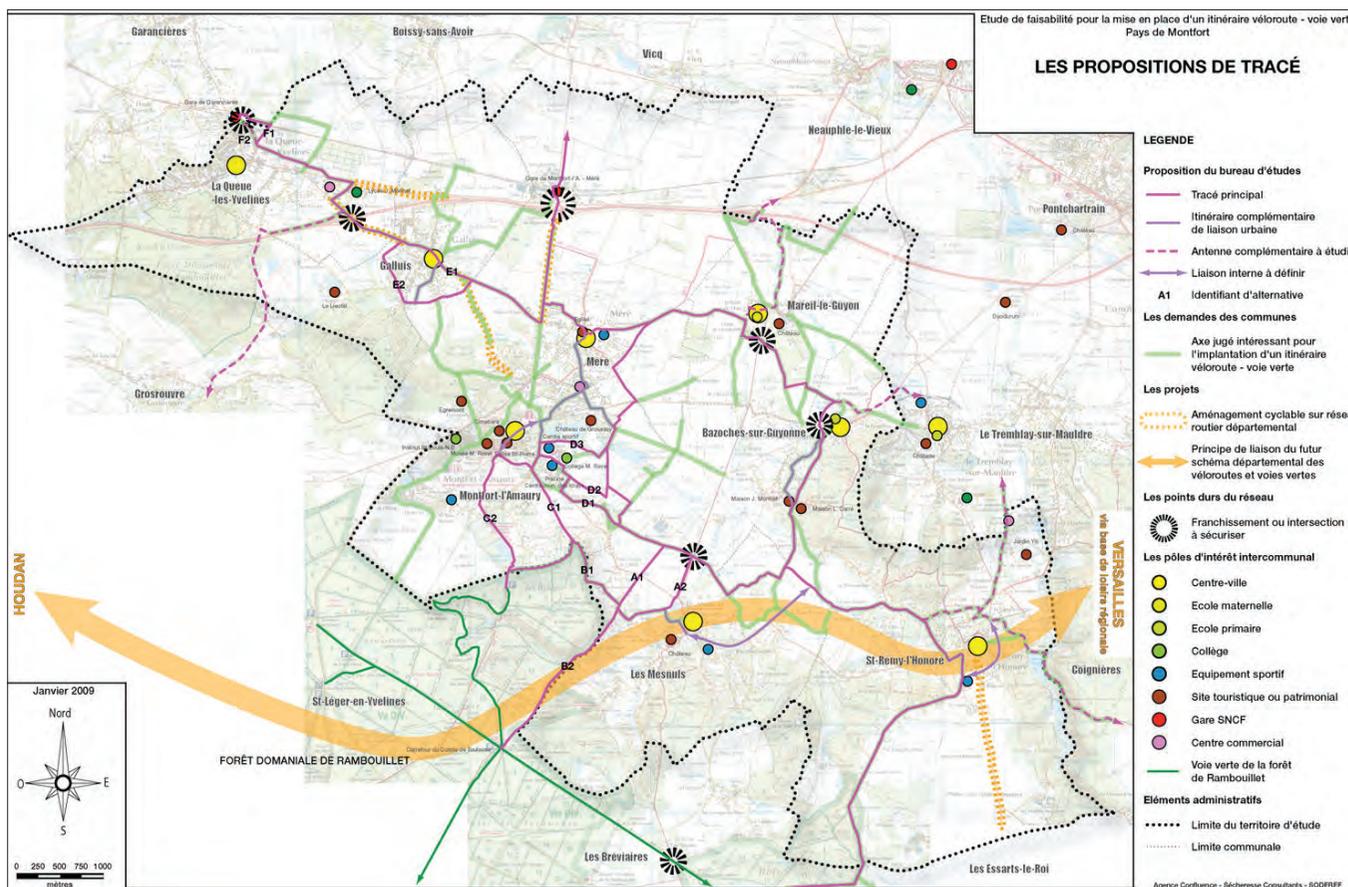
Stationnement à la gare de Montfort-Méré

➔ Des déplacements alternatifs à la voiture encore peu valorisés pour les trajets quotidiens

Aujourd'hui de nombreux chemins ou petites routes offrent d'ores et déjà un réseau d'itinéraires doux pour arpenter et découvrir le territoire.

Des initiatives pour consolider ce maillage sont en cours avec notamment le projet de Voie verte du Pays de Montfort : ce projet de circulation douce intercommunal, initié en 2002, consisterait à relier sept communes du canton : Bazoches sur Guyonne, Saint-Rémy-l'Honoré, Montfort-l'Amaury, Méré, Mareil-le-Guyon, La Queue-les-Yvelines, Galluis, Les Mesnuls.

Cependant, des efforts sont encore à poursuivre pour mettre en place des déplacements alternatifs à la voiture, le réseau de transports en commun reste peu développé et les trajets de liaisons douces jusqu'aux gares peu valorisés. Les franchissements de la RN 12 ne sont pas confortables pour les piétons (les tracés des GR 1 et 11 empruntent aujourd'hui les ronds points d'accès à la route nationale). L'intermodalité aux trois gares de la plaine doit être également développée pour les déplacements quotidiens (renforcement des transports en commun, mise en place de parkings vélos, amélioration de l'offre en stationnement pour les voitures, création de parking relais pour inciter au covoiturage...)



Etude de faisabilité pour le tracé de la voie verte du Pays de Montfort

Enjeux de paysage et de biodiversité pour la Plaine de Jouars à Monfort

-

Synthèse du Diagnostic

A. La valorisation des espaces de nature

Le bassin hydrographique de la Mauldre a sculpté la morphologie particulière de la plaine. Ce relief singulier et l'omniprésence de l'eau ont favorisé la composition de paysages diversifiés de qualité, d'une grande richesse écologique.

Les vallons rayonnants et les reliefs boisés forment une mosaïque de milieux et de paysages remarquables aux marges de la plaine composant un cadre de vie et de loisirs de grande qualité.

L'intensification de l'agriculture, la pression de l'urbanisation ou encore des modes de gestion peu adaptés, fragilisent ces paysages et ces milieux. Ces processus d'évolution contemporains menacent particulièrement les corridors écologiques des vallons, les continuités paysagères et écologiques que représentent les rus ou encore la trame verte en milieu agricole.

Les enjeux principaux sur les espaces de nature sont donc les suivants :

Nature et eau

- La valorisation de la richesse paysagère et écologique liée à l'eau (en milieu urbain et agricole)

- La création de continuités de liaisons douces au bord de l'eau

Nature et forêt

- La revalorisation des lisières forestières

Nature et agriculture

- La restauration de la présence de l'arbre au coeur de l'espace agricole

- La préservation de la mosaïque paysagère et écologique liée aux vallons

Nature en ville

- La valorisation des bâtiments/murs comme abri pour la faune
- L'invitation à la mise en place de palette végétales adaptées et variées pour les haies et jardins

Nature et infrastructure

- La valorisation des infrastructures comme corridors écologiques

B. L'encouragement d'une agriculture dynamique et diversifiée

Les grandes cultures qui dominent en cœur de plaine, permettent l'entretien et le maintien d'un vaste espace ouvert aux horizons lointains. Cette ouverture rare aux portes l'agglomération parisienne, constitue le paysage «principal» de la Plaine de Jouars à Montfort. Sur les marges et lisières de ce large espace de production céréalière, les prairies, pâtures et bois, mêlés à l'habitat laissent davantage de diversité. L'important patrimoine des fermes jalonnant le territoire et leur maintien comme sièges d'exploitation contribuent à préserver un paysage rural vivant.

Le diagnostic met en lumière la nette transformation de ces paysages depuis quelques décennies. Outre la diminution sensible des cultures au profit d'une urbanisation récente, l'élargissement du parcellaire et l'optimisation des parcelles cultivées de la plaine a conduit à une simplification du paysage agricole avec notamment la disparition de motifs paysagers comme les haies, bosquets ou vergers au sein du territoire agricole. La suppression de ces éléments repères entraîne une banalisation des paysages et une perte de diversité écologique. L'absence de gestion de l'interface entre l'espace agricole et les lisières boisées ou bâties contribue à dévaloriser la richesse des paysages et des milieux de la plaine. La disparition de la mosaïque agricole se lit également dans les vallons où l'abandon des vergers, prés ou vigne sur les pentes des coteaux ont favorisé un enrichissement et une fermeture de ces reliefs.

Aussi, les principaux enjeux concernant l'espace agricole sont les suivants :

- La diversification des pratiques agricoles
- Le soutien d'une agriculture de proximité dans les vallons
- La préservation du patrimoine des fermes comme siège d'exploitation

C. L'accompagnement d'une urbanisation maîtrisée, respectueuse des lieux et des paysages

La plaine a de tous temps été attractive grâce à son positionnement stratégique, à la croisée de routes, et à proximité de Paris et Versailles, héritant ainsi d'un riche patrimoine (antique, médiéval défensif, ou de villégiature). Cette attractivité ancienne a été confortée au cours des dernières décennies par la facilité d'accès à l'agglomération parisienne, et à la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, associée à un cadre de vie de grande qualité. Les bourgs ont jusqu'à aujourd'hui gardé leur individualité leurs extensions s'inscrivant encore en cohérence avec l'implantation précise des noyaux villageois d'origine.

Cependant une urbanisation diffuse récente privatise et referme des sites paysagèrement et écologiquement sensibles, se développe sur des terres arables sans assurer de relation avec l'espace agricole : elle menace progressivement les espaces de respiration des vallons et fragilise les unités villageoises. A ce développement urbain déconnecté du territoire s'associe un appauvrissement des paysages villageois à travers le choix de matériaux peu qualitatifs, ou de palettes végétales banalisées pour les haies et jardins.

Les principaux enjeux concernant l'urbanisation sont donc les suivants :

- La prise en compte de l'organisation précise du bâti dans le paysage pour les nouvelles opérations de construction
- Le maintien des coupures d'urbanisation entre les villages
- La mise en scène des vues publiques depuis les centres bâtis
- La valorisation de la relation entre urbanisation et espaces agricoles
- Le renforcement des centre-bourgs là où il y a de la vacance dans le respect du bâti ancien
- La préservation du patrimoine bâti et l'accompagnement pour des réhabilitations et des espaces publics de qualité au sein des villages
- La gestion des eaux pluviales intégrée dans le tissu urbain pour préserver l'intégrité du lit des cours d'eau.

D. La revalorisation d'un réseau d'infrastructures, support de biodiversité

La plaine de Jouars à Montfort jouit d'un bon réseau d'infrastructures, relié à l'agglomération parisienne par la RN 12. Cet axe est ouest (doublé de la voie ferrée Paris-Dreux) la rapproche de l'agglomération parisienne et participe à rendre la Plaine attractive pour une urbanisation résidentielle. Cette liaison a pris un caractère autoroutier depuis son doublement dans les années 1990. Outre son impact sonore certain, elle marque une coupure physique et écologique nette dans le paysage de la Plaine. En contraste, les vallons situés au sud, offre un maillage de petites routes peu circulées et de chemins de qualité propices aux déplacements doux et aux loisirs.

Les déplacements largement dominés par la voiture induisent des aménagements au caractère parfois routier, et des difficultés de circulation ou de stationnements : l'intermodalité et les déplacements alternatifs, notamment pour les trajets quotidiens, restent encore à valoriser.

Enfin, le diagnostic souligne l'opportunité que représente ce réseau d'infrastructures en termes d'écologie, pour créer des zones refuges pour la biodiversité.

Ainsi les principaux enjeux concernant les mobilités sont les suivants :

- Le renforcement des mobilités alternatives avec la poursuite du développement d'un maillage de liaisons douces notamment pour des itinéraires quotidiens
- La valorisation des zones d'activités en lien avec les principales infrastructures (échangeurs, gares...)
- Le développement d'un habitat de qualité à proximité des gares et des grands axes de mobilités
- L'amélioration des ouvrages existants de la RN 12 (passage des piétons, création d'un passage faune...)
- La mise en place d'itinéraires de découvertes thématiques autour du patrimoine (château, patrimoine rural...)

